

Conjoncture

LE MENSUEL DES DÉCIDEURS

Chambre Française
de Commerce et d'Industrie
du Maroc
www.cfcim.org
54^e année
Numéro 975
15 novembre -
15 décembre 2015
Dispensé de timbrage
autorisation n° 956

L'INVITÉ DE CONJONCTURE
HICHAM BOUZEKRI



L'émergence des énergies vertes au Maroc

Hakima El Haite, invitée du Forum
Adhérents de la CFCIM.

Colloque « Transformation
Numérique des Territoires »
Un partage enrichissant d'expériences
marocaines et françaises.

Experts et acteurs du secteur
ferroviaire réunis lors d'un colloque
à Casablanca et à Rabat.

CEFOR Entreprises : lancement de
deux nouveaux cycles de formation.

Commerce Extérieur

“ Mes opérations d'import-export sont réalisées à partir de mon bureau ”

Vous souhaitez dématérialiser vos opérations d'import et export, en toute sécurité ?

Le Crédit du Maroc vous propose ses solutions innovantes **cdm e-Sign**, **cdm e-Trade** et **cdm e-Swift**, pour gérer vos opérations internationales à distance, en temps réel et en toute sécurité.

Contactez votre chargé d'affaires du Crédit du Maroc qui vous accompagnera pour optimiser la gestion de vos virements à l'étranger, vos opérations de crédits documentaires ou de remises documentaires.



Editorial



L'émergence des énergies vertes au Maroc

« Le Maroc et la France se mobilisent pour le climat »

Jean-Marie GROSBOIS
Président

Le développement durable a été, plus que jamais, au cœur de l'actualité de ce mois d'octobre. La Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc (CFCIM) a eu le plaisir de recevoir, le 7 octobre dernier, Madame Hakima El Haite, Ministre déléguée chargée de l'Environnement, à l'occasion d'un Forum Adhérents sur le thème du défi climatique. A la veille des prochaines COP21 et COP22, le climat est en effet devenu un axe de coopération stratégique entre la France et le Maroc. Comme vous le savez, la COP21 doit aboutir à un nouvel accord international sur le climat, applicable à tous les pays, dans l'objectif de maintenir le réchauffement mondial en deçà de deux degrés Celsius.

Tous ces enjeux ont bien évidemment été mis en lumière également lors de la visite officielle au Maroc du Secrétaire d'État chargé du Commerce Extérieur, de la Promotion du Tourisme et des Français de l'Étranger. Au cours de son déplacement, qui s'est déroulé les 21 et 22 octobre derniers, Monsieur Matthias Fekl a visité le salon Pollutec Maroc au côté de Madame Hakima El Haite avant de rejoindre les locaux de la CFCIM pour une réunion d'échanges avec la Chambre, la Section Maroc des Conseillers du Commerce Extérieur de la France (CCEF) et les Volontaires Internationaux en Entreprise (VIE).

Le salon Pollutec Maroc, dont la 7^{ème} édition vient de s'achever, connaît chaque année un succès croissant. Le Pavillon France, organisé tous les ans par la CFCIM et Business France, y occupe une place de choix. Près de 80 entreprises françaises spécialisées dans les technologies de l'environnement ont pris leurs quartiers au sein du Pavillon et, pour certaines d'entre elles, ont bénéficié en sus d'un programme de rendez-vous d'affaires B to B qualifiés organisé par la CFCIM.

Ce mois-ci, le « Zoom » de notre revue Conjoncture aborde un des volets majeurs de la lutte contre les changements climatiques : le développement des énergies renouvelables. Doté d'un fort potentiel en matière d'énergies solaire et éolienne, le Maroc a pris conscience de toutes les opportunités offertes par ce secteur d'avenir. Depuis quelques années, la CFCIM a mené de nombreuses actions en vue de promouvoir les énergies vertes : publications, colloques tels que celui du 20 octobre dernier sur le thème de la transformation numérique des territoires, salon EnR Casablanca, rencontres acheteurs dédiées aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique, etc.

L'Ecoparc de Berrechid, que notre Chambre ambitionne de faire certifier HQE (Haute Qualité Environnementale), est aussi un bel exemple de cet engagement.



Conjoncture est éditée par la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc ▶▶ 15, avenue Mers Sultan - 20130 Casablanca.

Tél. LG : 05 22 20 90 90. Fax : 05 22 20 01 30. E-mail : conjoncture@cfcim.org. Site Web : www.cfcim.org ▶▶ **Directeur de la**

publication Jean-Marie Grosbois ▶▶ **Rédacteur en chef** Philippe Confais ▶▶ **Président du Comité de rédaction** Serge Mak

▶▶ **Secrétaire de rédaction-journaliste** Franck Mathiau ▶▶ **Directrice Communication-Marketing** Wadad Sebti ▶▶ **Ont collaboré à ce**

numéro Marie-Cécile Tardieu, Laurence Jacquot, Société de Bourse M.S.IN, Rachid Hallaouy, Nadia Kabbaj, Abdelmajid Faiz, Maître Kamal Habachi,

les administrateurs et collaborateurs de la CFCIM ▶▶ **Agence de presse** AFP ▶▶ **Crédits photos** CFCIM, Fotolia, DR ▶▶ **Conception graphique** Sophie Goldryng

▶▶ **Mise en page** Mohamed Afandi ▶▶ **Impression** Direct Print (Procédé CTP) ▶▶ ISSN : 28 510 164 ▶▶ Numéro tiré à 13 500 exemplaires.



PUBLICITÉS **Mariam Bakkali** Tél. : 05 22 93 11 95 - 05 22 93 81 28 GSM : 06 61 71 10 80 mariam.bakkali@menara.ma
Anne-Marie Jacquin Tél. : 05 22 30 35 17 GSM : 06 61 45 11 04 jacquin_annemarie@yahoo.fr
Nadia Kais GSM : 06 69 61 69 01 kais.communication@gmail.com





Quelle banque peut m'offrir
le service personnalisé
que j'attends ?



Clientèle Internationale

Vous êtes **expatrié** au Maroc. La BMCI est là pour vous accompagner dès votre installation, et tout au long de votre séjour, à travers un dispositif dédié :

- Des conseillers spécialisés à votre écoute
- Des services sur mesure et des tarifs privilégiés
- Un accompagnement personnalisé sur l'ensemble de vos projets
- Et des avantages si vous êtes client BNP Paribas

Sommaire

ActusCFCIM

- 4 Le CEFOR Entreprises lance deux nouveaux cycles de formation.
- 6 Hakima El Haite, invitée du Forum Adhérents de la CFCIM.
- 12 Visite officielle de Matthias Fekl au Maroc.
- 14 Salon Pollutec Maroc, vitrine internationale des technologies de l'environnement.
- 16 Experts et acteurs du secteur ferroviaire réunis lors d'un colloque à Casablanca et à Rabat.



EchosMaroc

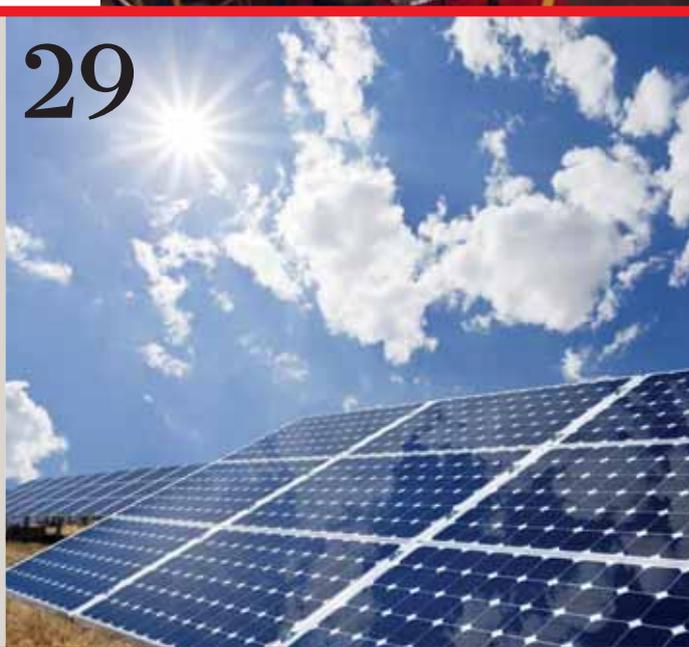
- 22 Service économique de l'Ambassade de France.
- 24 Indicateurs économiques et financiers.
- 26 L'invité de Conjoncture : Hicham Bouzekri, Directeur Général de la Fondation MAScIR (Moroccan Foundation for Advanced Science, Innovation and Research).



ZOOM

L'émergence des énergies vertes au Maroc

- 30 Politique énergétique
Les énergies renouvelables pour réduire la dépendance énergétique.
- 34 Interview d'Abdelkader Amara, Ministre de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement.
- 38 Interview de Karim Chraïbi, Expert en Énergie.
- 40 105 milliards de dirhams d'investissement.
- 41 Interview de Saad Elazri, Directeur Général de Delta Solar.



Regardsd'experts

- 44 **Juridique** La réforme de la Loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes
- 46 **Juridique** Décryptage du projet de Loi de Finances 2016

On en parle aussi...

- 48 **L'association du mois**
La Fondation YTTTO, aux côtés des femmes victimes de violences et de discrimination.



Le CEFOR Entreprises lance deux nouveaux cycles de formation

Afin de proposer une offre de formation continue toujours mieux adaptée à l'entreprise et à l'évolution de ses métiers, le CEFOR Entreprises a lancé deux nouveaux cycles professionnalisants.

Aujourd'hui, quel que soit le métier, il est indispensable d'acquérir toutes les compétences personnelles et relationnelles permettant de valoriser ses connaissances techniques et d'évoluer dans sa carrière. C'est pourquoi, le centre de formation continue de la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc, le CEFOR Entreprises, construit des modules complets de formation, qui intègrent non seulement le volet technique, mais aussi toute la dimension liée au « savoir-être » et au développement personnel. C'est dans cet esprit qu'ont été conçues les deux nouvelles formations professionnalisantes lancées depuis quelques semaines par le CEFOR Entreprises : le cycle « Métier d'Assistante de Direction » et le cycle « Métier de Formateur ». Les formations se déroulent chaque week-end sur une période 5 à 8 semaines, pendant toute une journée (samedi ou dimanche).

Assistante de Direction : un poste-clé

Au fil des ans, la fonction d'Assistant(e) de Direction est devenue extrêmement polyvalente et stratégique. Le cycle « Métier d'Assistante de Direction » vise ainsi à professionnaliser la pratique de ce métier à l'aide d'outils opérationnels, d'ateliers et de mises en situation. L'objectif est d'aider les stagiaires à développer leurs compétences techniques et relationnelles et à accroître leur efficacité. « C'était une formation très riche en connaissances techniques » indique l'une des participantes, Nawal Farha, Assistante du Directeur Général de Casa Tramway. « Nous avons appris de



nouvelles techniques telles que le mind mapping que nous avons pu mettre en application au cours de la semaine. » Les ateliers inscrits au programme de la formation ont porté sur des thèmes très divers comme la gestion du temps et des priorités, le traitement de l'information ou la réalisation de présentations PowerPoint percutantes. Ester Boulanger, formatrice qui a coanimé la formation, dresse un bilan positif de cette première session : « Nous avons eu la chance d'avoir des participantes vraiment impliquées, qui s'épanouissent dans leur pratique professionnelle. Chacune a apporté une vraie richesse à la communauté ».

Monter et animer un programme de formation de A à Z

Le deuxième cycle professionnalisant récemment lancé par le CEFOR Entreprises s'adresse aux Consultants Formateurs qui souhaitent développer de nouvelles compétences à travers la formalisation et l'analyse de leurs pratiques professionnelles. L'objectif est de leur permettre d'animer et de gérer un groupe d'apprenants dans le cadre d'une démarche de formation-action, mais aussi de préparer en amont une offre d'ingénierie de formation et de concevoir

des modules pertinents. Sabry Aija, qui anime la formation, précise que « ce cycle de formation s'adresse aux formateurs qui souhaitent rafraîchir leurs connaissances, mais aussi aux personnes en réorientation professionnelle. Il aborde tous les aspects du métier de formateur avec la « casquette de consultant » en plus. L'objectif est notamment d'être capable de comprendre le besoin du client, la problématique dans l'entreprise, de sorte à les décliner en objectifs de formation. » Réda Lahbabi, Consultant Formateur au sein du cabinet Energie Développement, nous explique pour quelles raisons il a décidé de suivre cette formation : « J'ai choisi de participer à cette formation, d'une part, pour compléter mes connaissances en matière de concepts d'animation et, d'autre part, pour aborder tous les aspects engineering qui permettent de mesurer les besoins des clients, de construire les modules. Il s'agit d'une compétence intéressante, et je dirais même nécessaire, pour les formateurs ».



Utilisant des outils pédagogiques pointus, toutes les formations proposées par le CEFOR Entreprises sont fortement axées sur la mise en pratique des connaissances. *

L'EFA et TBS Casablanca organisent leurs séminaires d'intégration

Afin de célébrer leurs nouvelles promotions d'étudiants, l'École Française des Affaires (EFA) et Toulouse Business School (TBS) Casablanca ont organisé leurs séminaires d'intégration. Ces séminaires se sont déroulés le week-end du 10 octobre dernier sur le Campus de la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc (CFCIM).

Pour les étudiants, les séminaires d'intégration sont la meilleure façon de faire plus ample connaissance avec leur école et de nouer des liens avec leurs camarades dans une atmosphère bon enfant.

Le samedi 10 octobre 2015, l'EFA a organisé une journée d'intégration dédiée aux étudiants de première année de la 28^{ème} promotion qui ont été ainsi accompagnés par leurs aînés de deuxième année. Cette journée, qui a pris la forme d'un team-building, a été organisée par un diplômé de l'EFA, Directeur fondateur d'une agence de communication et d'évènementiel. De nombreuses activités ludiques et sportives ont été organisées afin de favoriser l'esprit d'équipe, l'efficacité, le leadership et la solidarité entre les étudiants, un état d'esprit indispensable pour réussir son cursus au sein de l'EFA, mais aussi sa future intégration dans le monde de l'entreprise.

TBS Casablanca a, quant à elle, organisé les 10 et 11 octobre un séminaire de rentrée destiné aux étudiants en Bachelor et Mastères. De nombreuses activités ont également été proposées autour de diverses thématiques : découverte de soi et des autres, prise de décision, leadership, travail en équipe, gestion du stress... Lors de l'atelier peinture « Art Management », les groupes de participants ont été invités à créer des œuvres inspirées des valeurs de Toulouse Business School (Ouverture d'esprit, Éthique, Audace, Enthousiasme). Les auteurs des œuvres les mieux notées ont été récompensés avec des bons d'achat Fnac, des petits livres de cuisines internationales et des goodies TBS (tee-shirts, stylos...). Certains étudiants en Mastère M2C avaient pour objectif, dans le cadre de leur mission opérationnelle, d'accueillir les nouveaux étudiants en leur faisant découvrir la ville de Toulouse, sa culture et son art culinaire.

Après le succès de ces deux opérations, rendez-vous est donné pour le Forum Entreprises qui aura lieu le 2 décembre prochain sur le Campus de la CFCIM. *



SÉMINAIRE DE RENTRÉE 2015
TOULOUSE BUSINESS SCHOOL CASABLANCA

CHAMBRE FRANÇAISE
DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
DU MAROC

tbs CASABLANCA
Toulouse Business School



Hakima El Haite, invitée du Forum Adhérents de la CFCIM



Le 7 octobre dernier, Hakima El Haite, Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, chargée de l'Environnement, a animé un Forum Adhérents au sein des locaux de la CFCIM à Casablanca. La conférence-débat a été placée sous le thème « Le défi climatique : quelles responsabilités et quelles opportunités pour les entreprises ? ».

Après avoir longtemps été éludée, la question des changements climatiques mobilise aujourd'hui la communauté internationale qui se réunira en novembre prochain à Paris dans le cadre de la COP21. L'objectif du Forum Adhérents animé par Hakima El Haite était notamment de mettre en lumière, dans ce contexte, les enjeux des changements climatiques (que ce soit à l'échelle internationale ou nationale), ainsi que le rôle du secteur privé dans la lutte contre le rejet des gaz à effet de serre.

Une prise de conscience internationale

La Ministre déléguée chargée de l'Environnement a tout d'abord dressé un état des lieux des effets des changements climatiques en Afrique. Le continent est en effet particulièrement touché par la sécheresse, les catastrophes naturelles, les déplacements de populations et accuse un retard en matière d'accès à l'eau potable et à l'énergie. Ainsi, les pays africains subissent de plein fouet les effets des changements climatiques sans avoir atteint les niveaux d'émission des pays développés. Ces pays doivent non seulement agir pour stopper la dégradation de la situation, mais aussi défendre leur droit au développe-

ment. D'où l'importance des négociations qui seront menées dans le cadre de la COP21. « Tous les indicateurs de développement durable que tous les pays ont ratifiés il y a quelques jours n'ont aucun sens si l'accord de Paris n'a pas lieu. Tout le monde est conscient que les changements climatiques constituent le défi de ce siècle » a déclaré Hakima El Haite lors de son intervention.

Une volonté politique forte au Maroc

Hakima El Haite a par ailleurs indiqué que selon des études récentes (dont celle de l'OCDE), les projets intégrant la dimension climatique ont des marges bénéficiaires beaucoup plus importantes que celles des projets conventionnels et représentent une réelle opportunité pour les entreprises. « Le Maroc a fait des changements climatiques une opportunité de développement. (...) La Charte nationale de protection de l'environnement et de développement durable a été mise en place et, en 2011, notre Constitution a consacré le droit à l'environnement et le droit au développement durable. En 2014, nous avons voté une loi-cadre portant charte nationale accompagnée d'une stratégie qui a force de loi » explique-t-elle. Cette stratégie, baptisée Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD), repose notamment sur l'intégration des programmes de développement dans

toutes les politiques publiques et dans toutes les entreprises, tous secteurs confondus.

En parallèle, la politique énergétique du Royaume a pour ambition de porter la part des énergies renouvelables à 42 % de la capacité électrique à l'horizon 2020. Depuis deux ans, le Ministère délégué en charge de l'Environnement a élaboré plusieurs décrets portant, entre autres, sur les déchets dangereux, la police de l'environnement et la création d'un laboratoire de référence au niveau national.

COP21 : un rendez-vous important pour le Maroc

Dans le cadre de la COP21, tous les pays doivent apporter des contributions pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre. Les rapports du GIAC ont montré que les pays développés et les pays en voie de développement devraient respectivement réduire de 80 % et 20 % leurs émissions. Hakima El Haite précise « Nous partons à Paris en disant aux pays industrialisés : nous sommes responsables, nous voulons contribuer, mais nous ne sommes pas les émetteurs et nous avons le droit de nous développer. » Elle conclut son intervention en soulignant que le secteur privé et les territoires doivent être impliqués à 100 % car ils sont responsables de 70 % des émissions de gaz à effet de serre. *

Le ^{vrai} leader du B2B



www.kerix.net

20.000 entreprises actualisées • Informations complètes



www.maroc1000.net

Les grandes entreprises, leur chiffre d'affaire et résultats d'exploitation - Classements divers.



www.expomarcoc.ma

30 salons virtuels • Les salons du Maroc, leurs exposants, vidéos...



www.kerix-export.net

Les 2000 exportateurs du maroc, leurs produits, zones de destinations.



NOUVEAU



www.ekipotel.net

Les fournisseurs du CHR.



www.keriximmo.net

Les grands programmes immobiliers.



www.kerixdeal.net

Les bonnes affaires réservées aux professionnels.



NOUVEAU

Petit-déjeuner d'information sur les modalités de remise gracieuse sur les pénalités de retard de la CNSS

La CFCIM et sa Commission Juridique, Fiscale et Sociale ont organisé le 13 octobre dernier un petit-déjeuner d'information sur le thème : « CNSS : la remise gracieuse sur les pénalités de retard : modalités pratiques de mise en œuvre ».

Conjoncture a rencontré Mina Bouajja, Directrice du Recouvrement à la CNSS, qui a animé cette conférence.

INTERVIEW

Conjoncture : Quel est l'enjeu pour les entreprises de la remise gracieuse sur les pénalités de retard de la CNSS ?

Mina Bouajja : C'est un enjeu très important, car l'allègement des pénalités de retard est très revendiqué par les entreprises, notamment celles qui ont cumulé des arriérés importants par le passé et qui n'arrivent pas toujours à se régulariser par rapport à la CNSS. Les entreprises ont conscience de l'importance de la Sécurité Sociale sur le climat social et demandent de plus en plus à régulariser leur situation. Les pénalités sont réglementées par les textes de loi. Ainsi, il n'est pas possible d'intervenir sur cela et il n'y a que les dispositions de remise gracieuse décidées par le Conseil d'Administration de la CNSS qui peuvent permettre aux entreprises de régulariser leur situation tout en bénéficiant de l'allègement et parfois même de la suppression totale des pénalités de retard.

Quelles sont les grandes lignes de ces modalités ?

En ce qui concerne les arriérés sur les exercices 2005 et antérieurs, nous avons réalisé des études et calculé que le montant des pénalités peut parfois atteindre le double du principal. Nous invitons donc aujourd'hui les entreprises à payer le principal et à bénéficier de l'amnistie totale sur les pénalités de retard. Suite à la demande des entreprises, nous avons aussi ouvert la porte à des facilités de paiement sur certaines périodes, mais les taux d'abattement sont dégressifs en fonction du choix de l'échéancier. Nous recomman-



MINA BOUAJJA,
Directrice du Recouvrement à la CNSS.

ons aux entreprises d'aller vers le paiement en une seule fois afin d'apurer en totalité leur dossier.

Comment accompagnez-vous les entreprises dans le cadre de cette opération ?

Depuis la mise en œuvre de cette décision en mars 2015, nous avons essayé de toucher une large population à travers les mailings, les fiduciaires, les experts-comptables, les associations professionnelles. Depuis deux mois, nous faisons du porte-à-porte et assurons une communication directe à travers des rencontres. Nous partageons avec les entreprises la démarche, les modalités, afin de les associer à l'opération et de leur démontrer les bienfaits de cette décision dont il faut vite profiter.

Résumé des modalités de remise gracieuse sur les pénalités de retard de la CNSS

Le Conseil d'Administration de la CNSS a mis en place un dispositif de remise gracieuse des pénalités de retard relatives aux créances des exercices 2005 et antérieurs. Celle-ci propose donc d'accompagner les entreprises qui ont cumulé des arriérés et dont le poids des pénalités pèse sur le montant restant dû. Ces sociétés ont désormais la possibilité de bénéficier de l'annulation totale des pénalités de retard moyennant le paiement du principal de leur dette. *

► Propos recueillis par Nadia Kabbaj



Mode de paiement	Montant de la créance en principal		
	Inférieur ou égal à 1 Million de DH	Entre 1 Million et 10 MDH	Supérieur strictement à 10 Millions de DH
Intégral et au Comptant	100 %	100 %	100 %
Entre 3 et 6 mois	90 %	90 %	100 %
Entre 7 et 12 mois	40 %	50 %	80 %
Entre 13 et 18 mois	10 %	20 %	30 %

DE QUEL
CÔTÉ
ÊTES-
VOUS ?

DU CÔTÉ
DE LA NATURE.

AÏN IFRANE A CHOISI D'ÊTRE DU CÔTÉ DE LA NATURE, PARCE QUE C'EST DE LÀ QU'ELLE VIENT ET C'EST DE CETTE NATURE QU'ELLE PUISE TOUTS SES BIENFAITS.

AÏN IFRANE EST UNE EAU MINÉRALE NATURELLE QUI VOUS TRANSPORTE AU CŒUR DE LA NATURE. ET SI VOUS VOUS POSEZ ENCORE LA QUESTION, LA RÉPONSE EST CLAIRE ET LIMPE. LAISSEZ LA GRISAILLE, ET RESSOURCEZ-VOUS !



Colloque « Transformation Numérique des Territoires » Un partage enrichissant d'expériences marocaines et françaises

Le 20 octobre dernier, à la veille du salon Pollutec Maroc, la CFCIM a organisé, en partenariat avec le Ministère de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, Bouygues Immobilier Maroc et la société Sofrecom, filiale du groupe Orange, un colloque sur le thème de la Transformation Numérique des Territoires. Retour sur les principaux temps forts.

L’intégration des nouvelles solutions TIC (Technologies de l’Information et de la Communication) et la lutte contre la fracture numérique sont devenues un enjeu stratégique pour le développement et la compétitivité des territoires.

Le Colloque Transformation Numérique des Territoires a débuté par l’allocution de Jean-Marie Grosbois, Président de la CFCIM, qui a notamment rappelé le contexte marocain : « Dans un Maroc où l’urbanisation a plus que doublé ces cinquante dernières années (...), les territoires sont confrontés à des mutations importantes impactant directement les modes de gestion et d’aménagement, les systèmes de planification, ainsi que leur attractivité ». Driss Merroun, Ministre de l’Urbanisme et de l’Aménagement du Territoire, a ensuite exposé les différentes étapes de mise en œuvre de la stratégie marocaine d’aménagement numérique des territoires en vue d’assurer « une meilleure cohérence et une meilleure solidarité territoriales ». « Le Ministère de l’Urbanisme et de l’Aménagement du Territoire a élaboré une feuille de route pour asseoir une vision territoriale pour l’aménagement numérique des territoires qui s’inscrit dans une démarche globale associée au développement des technologies », a-t-il ajouté, avant de souligner l’importance de réé-

quilibrer les régions en matière d’accès au numérique alors que le projet de Régionalisation Avancée est en phase de déploiement.

Jean-François Girault, Ambassadeur de France au Maroc, a ensuite déclaré : « Nous sommes à une époque où les besoins en infrastructures changent de nature, évoluent. La connexion numérique est désormais un outil aussi vital que le raccordement à l’eau, à l’assainissement et à l’électricité. » Il a en outre précisé qu’« une politique d’aménagement numérique cohérente suppose que l’équipement en réseaux de communication soit pensé en même temps, voire même avant, que tous les autres réseaux de la ville ».

Jacques Moulin, Directeur Général de Sofrecom, filiale du groupe Orange, a quant à lui indiqué que « les villes et les collectivités marocaines ont bien conscience de la valeur des technologies de l’information et de la communication pour leur développement. Elles leur sont indispensables pour simplifier efficacement la relation avec les administrés et les citoyens, en proposant des services qui améliorent la qualité de vie (...) et l’attractivité économique et touristique. »

Olivier Durix, Directeur Général de Bouygues Immobilier Maroc, a, pour sa part, donné une définition de la ville intelligente : « La smart community est une communauté plus responsable qui utilise les nouvelles technologies

numériques pour améliorer le bien-être de ses habitants, économiser ses ressources, son énergie et préserver son environnement. Le tout en dynamisant le tissu économique et en favorisant l’innovation. »

Partager les expériences réussies en matière de développement numérique

Après les allocutions d’ouverture, le colloque s’est poursuivi avec un premier panel portant sur le thème de « L’ambition numérique : défi majeur du devenir des territoires ». Badr Boubker, Directeur de l’Économie Numérique au Ministère de l’Industrie, du Commerce, de l’Investissement et de l’Économie Numérique, a ensuite dressé un bilan du développement du numérique au Maroc, des grands chantiers menés dans le domaine, et a exposé les principaux axes de la nouvelle stratégie « Numeric 2020 ». Au cours de sa présentation, Badr Boubker a notamment indiqué que « les différents chiffres donnés par les organismes internationaux tournent autour de la même donnée, à savoir que 10 % de connexions haut débit supplémentaires dans un pays équivalent à un ou deux points de PIB en plus ». Il a en outre mis en lumière le retard des PME marocaines en matière de numérique, contrairement aux grandes entreprises qui sont mieux outillées et plus compétitives à l’international.

Latifa Nehnahi, Directrice de l'Aménagement du Territoire par intérim au Ministère de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, a exposé par la suite le cas du Maroc et présenté le schéma stratégique régional dans le cadre la vision de promotion du territoire marocain vers un territoire numérique. Ce fut ensuite au tour de Marc Laget, Chef du Pôle Aménagement Numérique du Territoire au Commissariat Général à l'Égalité des Territoires, de présenter la stratégie numérique de la France. Pascale Vieujeuf, Directrice Marketing et Stratégie Digitale de Sofrecom, a conclu ce premier panel en partageant le retour d'expérience de l'entreprise.

Le développement durable, autre enjeu du défi numérique

Le second panel du colloque a concerné le thème suivant : « Priorités et défis pour un développement durable des

villes ». Abdallah Chater, Directeur du Centre Régional d'Investissement du Grand Casablanca, a exposé la stratégie de Transformation Numérique du Grand Casablanca à travers le projet « Casa Smart City 2020 ». Il a notamment présenté les grands projets de la région, ainsi que son programme d'aménagement, dont l'enveloppe budgétaire totale pour la période 2015-2020 s'élève à 33,6 milliards de dirhams. En ce qui concerne le transport urbain, un des grands défis de la métropole, Abdallah Chater a expliqué que « le futur challenge pour Casablanca, c'est la refonte de la flotte des bus existants et de faire en sorte qu'il y ait une intermodalité tarifaire et technique entre le transport par tramway et le transport par bus ».

Amine Hajhouj, Directeur Général de la Société d'Aménagement de Zenata, a, quant à lui, exposé le cas de l'Éco-cité de Zenata, un projet pilote en matière

d'aménagement numérique. Le second panel s'est ensuite poursuivi par plusieurs présentations : celles de Michèle Pappalardo, Coordinatrice du projet français Vivapolis, de Karine Dognin-Sauze, Vice-Présidente du Grand Lyon Métropole et d'Olivier Arquie, Directeur Général d'Alto Ingénierie, membre d'UrbAquitaine. Enfin, Olivier Durix est revenu sur le cas d'IssyGrid, projet de ville intelligente réalisé par Bouygues Immobilier à Issy-les-Moulineaux en France.

Le Colloque Transformation Numérique des Territoires a ainsi permis de réunir des acteurs publics et privés, marocains et français, issus d'horizons très divers, afin de mieux cerner les enjeux des TIC pour le développement des territoires et de mettre en lumière les nouvelles approches et concepts en matière d'aménagement.

► **Nadia Kabbaj**

INTERVIEW

Conjoncture : De quelle manière la transformation numérique peut-elle impacter la gestion et l'aménagement des territoires et, par conséquent, la qualité de vie des Marocains ?

Jacques Moulin : La transformation numérique est un formidable outil pour réduire les inégalités entre les zones rurales et urbaines. En effet, elle permet de rapprocher les services publics des citoyens habitant des zones isolées en leur permettant par exemple d'accéder aux soins et à l'éducation via des plateformes dédiées 24h/24. Ce changement implique un bouleversement des pratiques, le citoyen (parcours et expérience) est au cœur du dispositif.

Quelles sont les solutions les plus avant-gardistes dans le domaine ?

L'avènement des nouvelles technologies a profondément modifié les pratiques et inversé les tendances : les gouvernements ont toujours été parmi les premiers à adopter et utiliser les technologies de l'information, mais aujourd'hui les citoyens et les entreprises ont rapidement pris le pas en ce qui concerne l'usage d'internet, notamment avec la démocratisation des smartphones et la mise en œuvre de l'internet mobile par les opérateurs télécoms. En effet, on assiste à une forte croissance du commerce électronique, des forums de discussion sur les réseaux sociaux ou encore des plateformes d'apprentissage et d'enseignement en ligne. Les gouvernements se saisissent de ces formidables opportunités technologiques pour optimiser les coûts de la fonction publique,



JACQUES MOULIN,
Directeur Général de
Sofrecom.

réformer les processus administratifs, améliorer la qualité et l'efficacité du service public rendu aux usagers, mieux communiquer avec les citoyens et les entreprises et proposer des services de plus en plus innovants et performants (création de cybercité rurale dans les petites communes, amélioration des transports au Maroc, développement des plateformes de santé...). Tous ces projets et bien d'autres peuvent s'appliquer au Maroc moyennant une adaptation au contexte socio-économique du pays.

Quelles sont les perspectives de développement de Sofrecom au Maroc ?

Acteur majeur du nearshore à Rabat pour le groupe Orange en France, Sofrecom Maroc va continuer à développer et diversifier ses activités dans les pro-

chaines années. Il est prévu d'ouvrir un deuxième site courant 2016 pour être encore plus présent. Par ailleurs, toujours pour le compte du groupe Orange, nous comptons travailler depuis le Maroc pour les très nombreuses filiales OMEA (Orange Middle East and Africa) à la fois sur des applications « traditionnelles » de TMA (Tierce Maintenance Applicative), mais aussi sur les nouveaux domaines du digital en développant les compétences ad hoc (développement Agile, DevOps...).

Enfin, Sofrecom Maroc souhaite bien évidemment continuer à accroître sa présence au Maroc, tant auprès de la filiale du groupe (Méditel), mais aussi toujours auprès des administrations ou institutions du Royaume (e-gouvernement, transformation des entreprises, schémas directeurs...).

► **Propos recueillis par Nadia Kabbaj**

Visite officielle de Matthias Fekl au Maroc

Le Secrétaire d'État chargé du Commerce Extérieur, de la Promotion du Tourisme et des Français de l'Étranger, Matthias Fekl, a effectué sa première visite officielle au Maroc les 21 et 22 octobre 2015. Le premier jour, après avoir inauguré le salon Pollutec Maroc aux côtés de Hakima El Haite, Ministre déléguée chargée de l'Environnement, Matthias Fekl a ensuite rejoint les locaux de la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc (CFCIM) pour une réunion d'échanges avec la Section Maroc des Conseillers du Commerce Extérieur de la France (CCEF) et des Volontaires Internationaux en Entreprise (VIE). Retour en images sur la visite.



Matthias Fekl, Secrétaire d'État chargé du Commerce Extérieur, de la Promotion du Tourisme et des Français de l'Étranger rencontre Hakima El Haite, Ministre déléguée chargée de l'Environnement lors de l'inauguration du salon Pollutec Maroc 2015.



Rencontre à la CFCIM avec les Conseillers du Commerce Extérieur de la France. De gauche à droite : Laurent Dupuch, Président de la section Maroc des CCEF, Marie-Cécile Tardieu, Chef du Service Économique de l'Ambassade de France au Maroc, Matthias Fekl, Secrétaire d'État chargé du Commerce Extérieur, de la Promotion du Tourisme et des Français de l'Étranger, Jean-François Girault, Ambassadeur de France au Maroc, Estelle Grelier, Présidente de Business France et Jean-Marie Grosbois, Président de la CFCIM.



Matthias Fekl, Secrétaire d'État chargé du Commerce Extérieur, de la Promotion du Tourisme et des Français de l'Étranger visite le salon Pollutec Maroc 2015 en compagnie de Jean-François Girault, Ambassadeur de France au Maroc, d'Estelle Grelier, Présidente de Business France, de Marie-Cécile Tardieu, Chef du Service Économique de l'Ambassade de France au Maroc et Arnaud de Sury, Consul Général de France à Casablanca.

Extrait de l'allocution de Matthias Fekl lors de sa visite au sein de la CFCIM

C'est mon premier déplacement officiel au Maroc où la présence française est particulièrement forte. Lorsque l'on prend les différents indicateurs : réseau éducatif français, présence économique, liens culturels..., sur tous ces sujets nous sommes extrêmement présents. Nous avons ici au Maroc le réseau d'établissements scolaires français le plus dense au monde avec 38 établissements répartis sur tout le pays, en plus des liens que nous entretenons avec l'Éducation Nationale marocaine. Nous avons, à travers vous, la présence de 750 entreprises françaises qui ont créé près de 120 000 emplois. Elles sont présentes dans tous les secteurs, à la fois les secteurs de coopération traditionnels et les nouveaux secteurs émergents. Nous sommes engagés avec le Maroc dans un partenariat global qui se traduit sur le plan politique par la lutte contre la menace terroriste, la lutte contre la radicalisation religieuse avec, en particulier, la signature à Tanger d'une déclaration et d'un plan d'actions conjoints entre Sa Majesté le Roi et le Président de la République concernant la formation des imams, plus précisément, pour anticiper et, à tra-



vers la formation, travailler sur l'islam modéré. Nous sommes engagés dans un partenariat diplomatique qui prolonge ce partenariat politique et, bien sûr, dans des liens économiques extrêmement forts. Des liens aussi sur les grands défis de demain. Outre le terrorisme, il y a aussi la lutte commune contre le réchauffement climatique. Vous savez que la France préside dans quelques semaines la Conférence de Paris sur le Climat et le pays qui succèdera à la France après la COP21 pour la COP22, c'est le Maroc. Avec un partenariat là aussi très précis, avec toujours entre les deux Chefs d'État la signature

d'un plan d'actions concernant la lutte contre le réchauffement climatique. Et c'était l'une des raisons de ma présence aujourd'hui ici à Casablanca à travers notamment l'inauguration, au côté de Madame la Ministre de l'Environnement du Maroc du salon Pollutec qui tient sa 7^e édition avec 265 exposants présents, dont plus de 70 exposants français opérant dans tous les domaines concernant les technologies de l'environnement, les déchets, le traitement des eaux et tout ce qui concourt à la ville durable : les transports, les infrastructures...

SIKA MAROC



TRAITEMENT DES BÉTONS, CIMENTS ET
MORTIERS
ÉTANCHÉITÉ ET IMPERMÉABILISATION
JOINTS, COLLAGE SOUPLE ET MOUSSES

RÉPARATION, RENFORCEMENT ET PROTECTION
SOLS
TOITURES
INDUSTRIE

SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ CERTIFIÉ



Sika Maroc S.A.

Z.I. Ouled Saleh, BP 191-27182
Bouskoura - Casablanca - Maroc
Tél.: +212(0)522 33 41 54
Fax : +212(0)522 59 07 99
info@ma.sika.com
<http://mar.sika.com>

BÂTIR LA CONFIANCE



Salon Pollutec Maroc, vitrine internationale des technologies de l'environnement

Fidèles au rendez-vous, la CFCIM et Business France participent comme chaque année au salon Pollutec Maroc qui s'est tenu du 21 au 24 octobre à l'Office des Foires et Expositions de Casablanca. Le Pavillon France a ainsi accueilli près de 80 entreprises françaises spécialisées dans les technologies de l'environnement et la CFCIM a organisé, pour certaines de ces entreprises, des programmes de rendez-vous B to B qualifiés. Rencontre avec deux d'entre elles.



INTERVIEWS

Conjoncture : Quelles sont les perspectives dans le domaine de la qualité de l'air, un secteur encore nouveau au Maroc ?

Jamal Yahia : En fait, la qualité de l'air n'est pas un secteur si nouveau que cela. Depuis une quinzaine d'années, il y a des actions précises du Ministère de l'Environnement et de l'ADML. On n'en parle pas autant que les problématiques des déchets ou de l'assainissement, car il ne s'agit pas d'un service payant. Mais cela est en train de changer. Le coût de la qualité de l'air sur l'économie marocaine a été chiffré à 1 % du PIB, environ 3,5 milliards de dirhams par an. C'est ce qui avait été estimé en 2003. Aujourd'hui, la situation a dû encore empirer. La qualité de l'air a également un coût en termes de santé publique. Plus la population aura conscience de l'importance de la qualité de l'air et de la pollution atmosphérique, plus il y aura de perspectives pour ce secteur. En matière de qualité de l'air, il existe un cadre réglementaire, mais certains décrets d'application n'ont pas encore été publiés. Il y a aussi la bonne volonté des industriels. L'industrie marocaine s'exporte de plus en plus et les industriels marocains tiennent à leur image d'entreprise éco-citoyenne. *



JAMAL YAHIA,
Responsable
Développement
Maghreb, Numtech.

Conjoncture : Comment s'organise la filière du recyclage et de la valorisation des déchets au Maroc ?

Mélanie Bedel : Le marché informel est très présent au Maroc. Aujourd'hui, l'idée est de structurer ce marché naissant, de travailler avec l'informel et de bien le comprendre pour assurer une traçabilité aux différents acteurs : entreprises, fabricants, opérateurs. Nous travaillons sur la recherche de gisements de matières au Maroc pour racher du matériel, soit complet, soit démantelé (cartes électroniques, matériel informatique...). Notre partenaire local, la société Logipro, située à Casablanca, s'occupe de la collecte et du démantèlement du matériel que nous rapatrions par containers jusqu'à nos sites de traitement en France. Cela permet d'assurer la traçabilité en local et à réception du matériel. Nous sommes aussi en contact avec de nombreuses entreprises marocaines, de grands groupes dans les secteurs des télécoms, de l'aéronautique..., pour trouver des solutions et leur proposer nos services de traitement. *



MÉLANIE BEDEL,
Chargée de
Développement,
Morphosis.

L'innovation française à l'honneur

Incub'Ethic a remporté le Prix Innovation de Pollutec Maroc pour son projet EcoCir Maroc. Conjoncture s'est entretenu avec Éric Allmang, Fondateur d'Incub'Ethic.

INTERVIEW

Conjoncture : Pouvez-vous nous présenter le projet pour lequel vous avez reçu le Prix de l'innovation du Salon Pollutec Maroc 2015 ?

Éric Allmang : Le projet concerne le recyclage des emballages des ménages pour lequel aujourd'hui il n'existe pas de solutions dédiées au Maroc, à la différence des pays occidentaux. Nous avons proposé de créer un éco-organisme piloté par Incub'Ethic Maroc. Baptisé EcoCir Maroc, en référence à l'économie circulaire, le projet propose une solution clé en main aux collectivités pour assurer le financement de la collecte et du recyclage de l'ensemble des déchets d'emballage. L'objectif est d'organiser cette filière de recyclage en incluant, bien sûr, les ménages qui vont être incités au tri, ainsi que l'économie informelle (c'est là que réside l'innovation) pour que ces personnes soient bien intégrées dans la démarche de collecte, de tri et de recyclage. Le projet intègre ainsi tous les acteurs de la filière, y compris les sociétés de collecte concernées, les filières de recyclage existantes au Maroc et les institutionnels. Nous souhaitons également convier dans cet organisme des entités comme la SIE (Société d'Investissements Énergétiques, qui a des capacités d'investissements pour des solutions innovantes au Maroc) et assurer la formation au tri dans les écoles et collectivités.

À quelle étape se trouve actuellement le projet ?

Les partenaires, les filières se sont tous déclarés très intéressés



ÉRIC ALLMANG,

Fondateur
d'Incub'Ethic.

par le projet. L'idée est de lancer dès 2016 la réalisation de 2-3 sites pilotes de manière à avoir déjà des résultats concrets à présenter pour la COP22. Trois villes pilotes de petite, moyenne et grande taille seront choisies pour tester cette prestation. La mise en place va se faire dès lors que tout le monde aura confirmé sa participation, notamment les producteurs d'emballages et les bailleurs de fonds qui vont financer le dispositif. Nous associons à la démarche les producteurs d'emballages afin de les responsabiliser par rapport au devenir des déchets qui finissent trop souvent dans l'espace public marocain, que ce soit sur la voie publique ou dans les campagnes.

Quel est le bilan de votre participation au salon Pollutec Maroc ?

Nous sommes ravis que notre projet ait décroché ce prix de l'innovation et qu'il soit accueilli de façon favorable par tous les partenaires qui ont été approchés. Nous sommes également ravis de travailler avec la CFCIM qui nous a déjà épaulés en 2014. Ce sont les contacts qui ont été initiés l'année dernière qui nous ont permis d'avancer dans la concrétisation de ce projet. Notre ambition est de créer en 5 ans plus de 3000 emplois liés à l'économie sociale et solidaire grâce au recyclage au Maroc et de contribuer à un environnement sain et préservé. *

► Propos recueillis par Nadia Kabbaj



Bientôt disponible

Nos rapports condensent des mois de recherches approfondies menées par nos analystes travaillant sur le terrain.

«Des informations essentielles pour ceux qui envisagent de travailler dans le pays.»
- Financial Times



OXFORD
BUSINESS
GROUP

THE INSIDE EDGE

www.oxfordbusinessgroup.com
morocco@oxfordbusinessgroup.com

Experts et acteurs du secteur ferroviaire réunis lors d'un colloque à Casablanca et à Rabat

Du 26 au 28 octobre 2015, la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc (CFCIM), Business France et la Fédération des Industries Ferroviaires (FIF) ont organisé à Casablanca et à Rabat un colloque et une mission B to B dédiés à l'industrie ferroviaire. L'évènement avait pour objectif de réunir experts, clusters d'industriels et donneurs d'ordre afin d'échanger à propos du développement du secteur ferroviaire au Maroc et de mettre en lumière toutes les opportunités d'affaires dans le domaine.

LGV, tramways, RER..., au Maroc, le secteur ferroviaire affiche depuis quelques années un dynamisme sans précédent. Dans ce type de marché, soumis à une forte concurrence internationale, la capacité à innover et à s'adapter aux attentes des donneurs d'ordre est un facteur discriminant. À l'exemple de l'aéronautique et de l'automobile, l'industrie ferroviaire marocaine commence à s'organiser et à acquérir une nouvelle expertise à travers des projets de colocalisation. C'est dans ce contexte que s'est tenu le colloque ferroviaire qui a accueilli plusieurs experts français et marocains.

Un marché ferroviaire en plein essor au Maroc

Grâce à son plan d'investissement 2010-2015, doté d'une enveloppe de 33,8 milliards de dirhams, l'ONCF est le principal donneur d'ordre sur le marché ferroviaire marocain. Mohammed Smouni, Directeur du Pôle Développement de l'ONCF, a présenté la feuille de route dans le cadre du contrat-programme signé avec l'État. À l'horizon 2035, 100 milliards de dirhams seront consacrés à la mise en place du réseau LGV (Ligne à Grande Vitesse) qui s'étendra sur 1500 km à travers deux axes : Tanger-Agadir et Rabat-Oujda. 94 milliards de dirhams seront, quant à eux, dédiés à l'extension du réseau conventionnel (soit 2743 km additionnels de voie ferrée), en vue de desservir

les villes de plus de 100 000 habitants, non reliées au rail, telles que Laâyoune, Beni Mellal ou Ouarzazate. Mohammed Smouni a également indiqué que le projet RER de Casablanca (d'une longueur de 63 km, dont 9 km de tunnel) est en bonne voie : la plupart des études seront achevées d'ici la fin de l'année. Derniers chantiers en cours : la valorisation commerciale et immobilière des gares à travers des partenariats public-privé et la mise en place de plateformes logistiques régionales (à Casablanca, Mohammedia, Tanger, Fès, Oujda et Nador). En ce qui concerne le projet de la 2^{ème} ligne du tramway de Casablanca, Youssef Draiss, Directeur Général de Casa Transport, a précisé que la réception de la première rame aura lieu en juillet 2017 pour une mise en service fin 2018.

Les clusters au cœur de l'industrie ferroviaire française

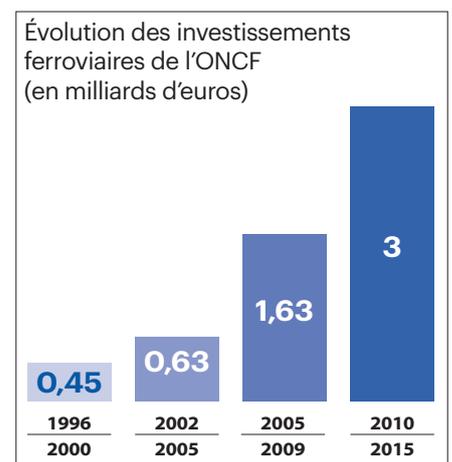
Au cours du colloque, plusieurs intervenants, dont Jean-Noël Debroye, Responsable Rail Export au sein de la FIF, ont présenté un panorama de l'industrie ferroviaire française. Cette dernière a exporté en 2014 une production d'une valeur de 1,17 milliard d'euros, dont 494 millions pour le matériel roulant, 245 millions pour les équipements du matériel roulant, 206 millions pour l'infrastructure et 228 millions pour la signalisation. Afin de renforcer leur compétitivité à l'export, des PME et TPE réunies autour d'une même activité (matériel roulant, signalisation, maintenance...) ont constitué des clusters régio-

naux tels que Neopolia Rail (Pays de la Loire), Mecateamcluster (Bourgogne) et MipyRail (Midi-Pyrénées), représentés lors du colloque.

Connecter l'offre à la demande

Une vingtaine d'entreprises françaises, regroupées au sein de la FIF dans « Railway Business Clusters », ont participé à la mission B to B organisée dans le cadre du colloque. Deux visites de sites ont en outre été programmées au sein de la Société Chérifienne de matériel Industriel et Ferroviaire (SCIF), spécialisée dans la fabrication et la rénovation du matériel roulant, ainsi que dans les ateliers de maintenance du tramway de Casablanca. À l'issue de cette mission ferroviaire, 181 rendez-vous B to B qualifiés ont été organisés au profit des 21 entreprises participantes.

► Nadia Kabbaj



INTERVIEWS

Conjoncture : Pourquoi Fès a-t-elle été choisie comme pôle de développement de l'industrie ferroviaire ?

Rachid Aouine : Le choix s'est porté sur la ville depuis un certain temps et maintenant nous passons à la concrétisation. Nous avons une région avec une offre en ressources humaines compétentes dans tous les métiers d'ingénierie technique, qui peuvent constituer la matière première et la force pour le développement de cette industrie. En plus de tous les grands projets structurants que connaissent les villes aujourd'hui, avec le développement des transports urbains, le tramway, l'ONCF développe également un besoin sur son plan stratégique en termes de matériel roulant et aussi en termes de partenariats africains. Tout cela génère des opportunités de concrétiser des projets, notamment avec nos partenaires français. *



RACHID AOUINE,
Directeur du CRI
de la région Fès-
Boulemane.

► Propos recueillis par Nadia Kabbaj

Conjoncture : Comment évolue le marché ferroviaire à l'international ?

Jean-Noël Debroise : Il y a vraiment un changement de paradigme dans le business ferroviaire. Nous avons l'habitude de voir trois gros acteurs, Bombardier, Siemens et Alstom, ainsi que des petits acteurs tels que Talgo, Caf ou Stadler. La situation était alors équilibrée et, d'un coup, nous avons assisté à une croissance très forte de l'industrie chinoise qui a créé un super géant. Par ailleurs, il existe un frein au niveau de la Commission européenne qui n'aime pas beaucoup les concentrations, car elles créent des situations de quasi-monopole. Les sociétés telles que Bombardier, Siemens, Alstom ne peuvent plus grossir. Un nouvel équilibre stratégique et économique doit donc se mettre en place autour de cela. C'est un développement très intéressant que nous allons suivre dans l'année qui vient. *



**JEAN-NOËL
DEBROISE,**

Responsable Rail Export
au sein de la Fédération
des Industries
Ferroviaires.

► Propos recueillis par Nadia Kabbaj

Conjoncture : Quel est l'enjeu du transport ferroviaire pour les grandes stratégies de développement marocaines ?

Mohammed Smouni : Les choix qui ont été faits depuis des années vont dans le même sens. Il a été décidé de ne plus développer uniquement le mode routier et cela se traduit bien à travers le lancement des tramways et du réseau ferroviaire à grande vitesse. Aujourd'hui, les pouvoirs publics sont conscients de l'importance de ce mode de transport, de son efficacité, de sa pertinence et ils le déclinent sur toutes les politiques du secteur. Notre ambition, c'est de développer une vraie industrie ferroviaire et de mettre en place des partenariats dans tous les domaines liés à cette activité, que ce soit dans l'exploitation, dans les services, dans la maintenance, dans la construction ou encore les systèmes d'information. Nous sommes dans une optique de durabilité, c'est pourquoi nous mettons en place des partenariats. Nous avons, par exemple, créé deux joint-ventures pour la formation et la maintenance des trains, dont une avec Alstom pour la maintenance. *

► Propos recueillis par Nadia Kabbaj



**MOHAMMED
SMOUNI,**

Directeur du Pôle
Développement, ONCF.



www.cfcim.org



Rejoignez une communauté d'affaires
de près de 4 000 entreprises



« Le secteur ferroviaire au Maroc connaît aujourd'hui une phase de développement spectaculaire »

Du 26 au 28 octobre 2015, la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc (CFCIM), Business France et la Fédération des Industries Ferroviaires (FIF) ont organisé à Casablanca et à Rabat un colloque et une mission B to B dédiés à l'industrie ferroviaire. A cette occasion, Conjoncture a recueilli les propos de Louis Nègre, Sénateur des Alpes-Maritimes, Maire de Cagnes-sur-Mer et Président de la FIF.

INTERVIEW

Conjoncture : Comment se porte l'industrie ferroviaire française ?

Louis Nègre : L'industrie ferroviaire française, dont le chiffre d'affaires s'élevait à 5,5 Md€ en 2014 (pose de voie incluse), est numéro trois mondial derrière la Chine et l'Allemagne. Elle se décompose en trois grandes activités : matériel roulant, signalisation et produits de l'infrastructure. Dans ce dernier cas, le niveau élevé des investissements pour les lignes à grande vitesse, conjugué à un important effort de régénération du réseau, offre des perspectives satisfaisantes à court et à moyen terme. Concernant la signalisation, le marché français reste relativement modeste et c'est principalement l'export qui tire la production. Pour ce qui est du matériel roulant, après avoir atteint des niveaux très élevés sur le marché français et aussi à l'export, on assiste aujourd'hui à un tassement qui pourrait fortement s'amplifier à partir de 2018 du fait de l'arrêt des livraisons TER notamment.

Quel est l'enjeu du transport ferroviaire pour le développement et l'aménagement des territoires, de manière générale ?

À travers le réseau ferré national, ce sont l'ensemble des régions et des territoires qui sont desservis aussi bien pour le fret que pour les voyageurs. Les transports collectifs et les infrastructures de transport dédiées sont indispensables dans la plupart des cas pour permettre la fluidité des déplacements des voyageurs et aussi l'acheminement avec une sécurité optimale de produits industriels lourds, produits agroalimentaires ou produits chimiques. D'où la nécessité de préserver l'intégrité du réseau, et au-delà, de le moderniser pour renforcer sa capacité de desserte des territoires.

Que pensez-vous du développement du secteur ferroviaire au Maroc ces dernières années ?

Aujourd'hui, le secteur ferroviaire au Maroc connaît très clairement une phase de développement spectaculaire. Cela vaut bien



LOUIS NÈGRE,
Sénateur des Alpes-Maritimes, Maire de Cagnes-sur-Mer et Président de la FIF.

évidemment pour la grande vitesse, à travers le trajet en cours de réalisation Tanger-Casablanca (Colas Rail, Egis Rail et Alstom). Cela vaut également pour la modernisation de lignes majeures. Sans oublier le développement du tramway, que ce soit pour Casablanca, ou encore pour Rabat-Salé.

Selon vous, quels sont les challenges que le Royaume doit encore relever dans le domaine ?

Le réseau ferré marocain représente aujourd'hui 2109 km pour un pays de 710 850 km², soit une fois et demi la France. Même si sa géographie est différente, on peut imaginer qu'au cours des décennies à venir, le Maroc poursuivra son effort de développement de son réseau sous forme de lignes nouvelles, de modernisation, d'amélioration de la sécurité, de diminution des retards... Le transport urbain ne saurait, par ailleurs, être oublié avec un phénomène

d'urbanisation qui devrait logiquement permettre de développer le tramway dans d'autres grandes villes marocaines (Fès ou Marrakech par exemple) qui n'en bénéficient pas à ce jour.

Comment se déroule la collaboration entre la France et le Maroc dans le cadre de la mise en œuvre des grands projets tels que la LGV ou les nouvelles lignes de tramway à Rabat et Casablanca ?

Comme vous le savez, cette coopération est à l'aune même des relations franco-marocaines, donc très étroite et très partenariale (SNCF, Alstom...). Même si le projet de LGV Tanger-Casablanca connaît quelques retards, cela ne saurait nullement compromettre sa réalisation et vous connaissez, comme moi, la forte implication de la France et de sa filière ferroviaire dans ce projet. Concernant les tramways, notre filière ferroviaire se mobilise autour des projets en cours que ce soit au niveau des constructeurs (Alstom), des ingénieries (RATP Dev, Systra...) ou des entreprises de travaux de voie (Colas), pour ne citer que les partenaires français les plus importants. *

► Propos recueillis par Nadia Kabbaj

« Rabat et Casablanca ont été des pionnières en redessinant leur centre-ville »

Du 26 au 28 octobre 2015, la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc (CFCIM), Business France et la Fédération des Industries Ferroviaires (FIF) ont organisé à Casablanca et à Rabat un colloque et une mission B to B dédiés à l'industrie ferroviaire. Conjoncture a rencontré l'un des intervenants : Madame Thi-Mai Tran, Président d'Alstom Maroc.

INTERVIEW

Conjoncture : Quel est votre regard sur le secteur ferroviaire au Maroc ?

Thi-Mai Tran : Décidément positif. C'est le regard d'une entreprise qui est présente dans le pays depuis plus de 40 ans et qui accompagne, en vrai partenaire industriel, l'ambition ferroviaire remarquable du Maroc. Alstom a participé à de nombreux projets d'envergure bien connus du grand public, notamment les tramways de Rabat et de Casablanca ou la première Ligne à Grande Vitesse (LGV) Tanger-Kenitra, mais aussi à des projets moins visibles, comme la maintenance de locomotives. 200 000 passagers tous les jours empruntent un tramway d'Alstom dans deux villes emblématiques du Maroc. C'est remarquable pour un pays qui est en train de passer du « tout automobile » au mode « vert et doux ». Rabat et Casablanca ont été des pionnières en redessinant leur centre-ville grâce à un aménagement territorial volontariste et nous sommes témoins que le modèle de centre piétonnisé grâce au tram génère un meilleur « vivre en ville » !

Quant au réseau de chemins de fer, il est entré dans une mutation incroyablement audacieuse. De même que le TGV a rapproché les distances en France, nous vivons au Maroc une véritable révolution de l'espace et du temps : pour donner un exemple, la desserte entre Casablanca et Tanger prendra 2 h 20 au lieu de 4 h 45 aujourd'hui ! Ce choix de la Grande Vitesse positionnera le Maroc comme le premier pays d'Afrique à disposer d'un réseau intégré (TGV, RER, tram-train, tram, voire métro, etc.), où l'intermodalité sera l'une des clés de développement pour l'avenir.

Alstom a récemment remporté plusieurs marchés au Maroc. Comment évolue votre partenariat avec le Royaume et quelles sont vos nouvelles perspectives de développement dans le pays ?

Notre partenariat se consolide. Nous tenons nos engagements, en partenaire fiable, certes parfois tatillon, mais soucieux d'être un acteur pleinement responsable sur lequel on peut compter. Nous sommes engagés dans l'accompagnement du Maroc non seulement dans ses projets de transport, mais aussi dans son industria-



THI-MAI TRAN,
Président d'Alstom Maroc.

lisation. C'est ainsi que nous avons donné appui et fait monter au panel plusieurs fournisseurs d'équipements ferroviaires marocains, désormais qualifiés aux normes IRIS (normes ferroviaires internationales) afin de faire émerger un cluster. Avec le joint-venture Cabliance basée à Fès, nous avons mis en place une coentreprise qui emploie 150 personnes depuis 3 ans et dont les produits (faisceaux de câbles, armoires et coffres électriques) sont exportés vers l'Europe où ils sont montés sur des tramways, métros ou autres trains, puis réexportés partout dans le monde.

Pour le futur, Alstom continuera à offrir son expertise dans le transport urbain à d'autres villes du Maroc qui envisagent des lignes de TCSP (Transport en Commun en Site Propre). Parmi elles, nous visons Agadir, Marrakech, Tanger et Fès. Nous savons par ailleurs que l'ONCF prévoit des investissements pour la rénovation du réseau des grandes lignes, comprenant la signalisation, l'électrification et l'infrastructure. Ce sont des domaines dans lesquels Alstom peut se prévaloir d'avoir des solutions et des expériences internationales de référence que nous pourrions déployer ici. Nous allons lancer une campagne de présentation de nos gammes dans ce domaine, car nous y voyons d'excellentes opportunités de développement.

Enfin, nous continuons à travailler activement, avec les Ministères marocains de l'Industrie et du Transport, à l'émergence de nouvelles filières industrielles dans le pays. Dans le cadre des projets ferroviaires futurs, si nous parvenons à bien dimensionner la charge, nous sommes prêts à étudier la mise en place d'une coentreprise industrielle dédiée à l'assemblage de trains urbains et suburbains au Maroc, qui permettrait de mieux répondre aux besoins de transport locaux et, à plus long terme, à ceux de l'Afrique de l'Ouest.

Je dirai donc que nous poursuivons notre enracinement local, en profondeur, à un rythme maîtrisé. C'est dans la profondeur que se révélera la solidité de nos racines et donc, se démontrera la pérennité de la plante ! *

► Propos recueillis par Nadia Kabbaj

La CFCIM inaugure ses nouveaux bureaux à Agadir

Le 12 octobre dernier, la CFCIM a inauguré les nouveaux locaux de sa Délégation Régionale d'Agadir au sein de l'Institut Français. L'ouverture de ce bureau vise à renforcer l'ancrage de la CFCIM dans la région et à offrir des services de proximité de qualité aux adhérents.

L'inauguration s'est déroulée en présence de Jean-Marie Grosbois, Président de la CFCIM, Philippe Confais, Directeur Général de la CFCIM, Frédéric Faillières, Délégué de la CFCIM sur la région d'Agadir, Fatima Ezzohra Trissia, Chargée d'Affaires de la Délégation et Fatima-Ezzahra Jamil, Responsable de l'Animation des Délégations Régionales.

De nombreuses personnalités locales ont en outre assisté à la cérémonie, notamment Marc Peltot, Consul Général de France à Agadir, Franck Patillot, Directeur de l'Institut Français à Agadir, Yassine Rhanmouni, Président de la CGEM à Agadir, Azzeddine Tamim, Chef du bureau d'audit et d'inspection de la Direction Régionale des Douanes et Jean-Claude Rozier, Président de l'Union des Français de l'Etranger à Agadir. Une soixantaine d'entreprises de la région ont également participé à l'évènement. La cérémonie s'est déroulée dans la salle Jean-Claude Leillard,



Jean-Marie Grosbois, Président de la CFCIM et Marc Peltot, Consul Général de France à Agadir.

baptisée ainsi en l'honneur du Président de la Commission Régionalisation de la CFCIM, récemment décédé. Lors de son allocution d'ouverture, Jean-Marie Grosbois lui a rendu hommage en rappelant l'engagement de l'ancien Directeur de Bureau Veritas au Maroc « qui s'est dévoué corps et âme à la CFCIM ». Jean-Claude Leillard est en effet à l'origine du projet et a par ailleurs beaucoup œuvré pour le développement des Délégations Régionales de la CFCIM à travers le Maroc. Jean-

Marie Grosbois a également ajouté : « Chaque année, depuis quatre ans, le nombre d'adhérents en régions progresse de 10 % et il est important pour la CFCIM de rayonner sur l'ensemble du Maroc à travers ses membres. »

Nouvelle adresse de la Délégation Régionale de la CFCIM à Agadir : **Institut Français du Maroc, Espace Gauguin, Rue de l'Entraide, Agadir.**

Conférence sur les aides à l'investissement au parc industriel de la CFCIM à Ouled Salah

Le 19 octobre dernier, le parc industriel d'Ouled Salah a accueilli une conférence organisée par la CFCIM, Maroc PME et BMCE Bank. La rencontre, qui a réuni plus de 130 participants, visait à présenter aux chefs d'entreprise la nouvelle palette de subventions à l'investissement industriel.

Les PME n'ont pas toujours le réflexe de se tourner vers les aides publiques pour financer leurs investissements. Or, Maroc PME (ex-ANPME) et ses partenaires bancaires proposent aujourd'hui une nouvelle palette de subventions à l'investissement industriel. La conférence organisée au sein du parc industriel de la CFCIM à Ouled Salah avait pour objectif de mieux faire connaître aux entrepreneurs ces nouvelles solutions de financement. Plusieurs intervenants ont animé la rencontre, notamment Abderrahim Aquesbi, Directeur Général Adjoint de Maroc PME et M'fadel El Halaisi, Directeur Général de BMCE Bank. À cette occasion, Maroc PME a également présenté aux chefs d'entreprise sa nouvelle identité visuelle et sa nouvelle stratégie d'action.



Le nouveau vin du nouveau Maroc

NÉ ET
ÉLEVÉ
AU MAROC
À L'AISE
PARTOUT
ROUGE
BLANC
ROSÉ
GRIS

ENVOUTANT

AMPLE INTENSE
CHALEUREUX TERRE
ÉLÉGANT GÉNÉREUX
SOUPLE ORIGINAL
PRESTIGE ÉCLATANT
FESTIF  FIN
PARTAGE DÉLICAT
ÉQUILIBRÉ MEKNÈS
EXPRESSIF SINCÈRE
CARACTÈRE

VOLUBILIA

Une histoire ...

AGRÉABLE CONVIVIAL
SOBRE HARMONIEUX
AUTHENTIQUE

Mot de la Chef du Service économique de l'Ambassade de France



Marie-Cécile TARDIEU

► marie-cecile.tardieu@dgtresor.gouv.fr

Les bonnes performances du Maroc saluées. Le FMI a terminé le 4 novembre sa mission au Maroc dédiée aux consultations au titre de l'article IV et de la troisième revue de la Ligne de Précaution et de Liquidité. A cette occasion, le FMI a relevé les bénéfices pour le pays de la gestion macroéconomique prudente et de la poursuite des réformes structurelles. Listant avec satisfaction toutes les mesures prises par le gouvernement

ces dernières années, le Fonds estime désormais urgent de rendre le système fiscal plus efficient et plus équitable ainsi que réformer le régime des retraites afin d'assurer sa viabilité. Le FMI revoit ses prévisions de croissance pour 2016 à 3 %, du fait du retour de l'activité agricole à un niveau normal, mais estime qu'elle devrait s'accélérer progressivement à moyen terme pour s'approcher de 5 %.

Ces bonnes performances distinguent tout particulièrement le Maroc dans la région. Le Maroc en a conscience et défend l'attractivité de son territoire jusqu'en Inde, avec la récente visite royale au Sommet Afrique-Inde. Dans ce contexte, on peut se féliciter que la densité des contacts économiques et politiques franco-marocains ne faiblisse pas. La visite de Matthias Fekl, Secrétaire d'Etat chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger, à Casablanca et Rabat les 21 et 22 octobre dernier, a ouvert de nouvelles pistes bénéfiques pour nos deux pays, en matière commerciale, touristique comme environnementale. Une délégation du MEDEF international a profité de son déplacement au Business Forum de la BERD à Skhirat (3-4 novembre) pour des rencontres bilatérales. A toutes ces occasions, les entreprises françaises se voient appelées à faire preuve de réactivité, de compétitivité et d'ambition. ►

L'économie en mouvement

Un chiffre en perspective

- 75%

Les subventions publiques aux produits de base s'élèveraient à 15,6 Mds MAD en 2016.

Les subventions publiques aux produits de base auront diminué de 75 % entre les années 2012 et 2015. Pour 2016, le projet de budget du Maroc prévoit une charge de compensation limitée à 15,6 Mds MAD, soit 1,5 % du PIB.

La hausse des subventions publiques aux produits de base, qui ont connu un pic en 2012, a constitué une source de vulnérabilité budgétaire importante. En réaction, un système d'indexation partielle des prix des produits pétroliers a été mis en place à partir de septembre 2013, après un relèvement des prix à la pompe en juin 2012. En 2014, la subvention du gasoil a été progressivement réduite et la décompensation totale du super et du fuel industriel a été décidée. En 2015, le gasoil n'est plus compensé. Grâce à ces mesures,

Les subventions publiques sont aujourd'hui limitées au gaz butane, au sucre et à la farine de blé tendre. Le projet de loi de finances pour 2016 prévoit à ce titre une enveloppe de 15,6 Mds MAD. Une décompensation progressive du sucre est envisagée à partir de l'année prochaine.



Source : Service économique régional d'après les données du Ministère de l'Economie et des Finances)

► christine.brodiak@dgtresor.gouv.fr

La Chronique économique

Le projet de Loi de finances 2016 est en cours de discussion au Parlement marocain.

Le PLF se base sur trois hypothèses : un déficit budgétaire amené à 3,5 % du PIB (l'objectif est de parvenir à 3 % en 2017), un taux de croissance à 3 % du PIB (repli par rapport au 4,6 % attendu pour 2015) et une maîtrise de l'inflation à hauteur de 1,7 %.

Les mesures fiscales du PLF visent à atteindre deux objectifs principaux : l'équité, l'harmonisation et la simplification du système fiscal d'une part, la définition de nouvelles sources de financement pour les régions d'autre part. Aussi, la réforme de la TVA se poursuit-elle afin d'aboutir in fine à une taxe à deux taux : 10 et 20 %. À noter l'augmentation de 14 à 20 % de la TVA concernant les opérations de transport ferroviaire, qui devrait se traduire par une hausse du prix des billets de train, et l'introduction d'une déduction de TVA sur

la vente de produits agricoles transformés. Par ailleurs, proposition est faite d'entamer le processus de généralisation du remboursement de la TVA, afin de supprimer les situations de crédit de taxe non remboursable.

Une réforme du barème de l'IS crée 2 nouveaux taux : 20 % pour un résultat imposable compris entre 300 001 et 1 million de dirhams, 31 % au-delà de 5 millions de dirhams. Les banques et assurances restent assujetties au taux dérogatoire de 37 %. Enfin, la part des recettes fiscales affectée aux régions augmente : de 1 % à 2 % pour l'IS et l'IR et de 13 % à 20 % pour la taxe sur les contrats d'assurance.

► etienne.hemar@dgtresor.gouv.fr

Secteur à l'affiche

Réunion franco-marocaine sur le tourisme à Rabat

Matthias Fekl et le ministre marocain du Tourisme, Lahcen Haddad, ont présidé une rencontre le 21 octobre à Rabat, qui a réuni les acteurs publics et privés du secteur du tourisme de nos deux pays. La diversification et la durabilité de l'offre touristique ont constitué le cœur des échanges. Le Maroc est ambitieux dans le développement du secteur avec sa Vision 2020, qui prévoit la création de 8 pôles touristiques diversifiés (balnéaires, nature, culture, sport) et une diversification de l'origine des touristes. Le Secrétaire d'État a souligné l'importance de l'investissement français dans ce secteur pour accompagner la stratégie marocaine. Cerway, AccorHotels et la Compagnie des Alpes ont pu mettre en avant leur savoir-faire pour accompagner la diversification de l'offre touristique au Maroc et sa durabilité. Sur ce point, l'AFD a rappelé son intervention dans le projet de Taghazout.

À l'issue de la rencontre, Atout France, qui apporte d'ores et déjà son expertise à l'Association Nationale des Investisseurs Touristiques, a signé deux nouveaux partenariats avec :

- l'Office National Marocain du Tourisme qui porte sur la structuration de produits et la commercialisation ;
- la Société Marocaine d'Investissement Touristique sur la promotion des investissements et la veille économique. Il est également prévu un partage d'expériences en matière de qualité et de référencement, de structuration des projets complexes et de diversification des prestations.

Pour la rencontre du Dialogue 5+5 tourisme à Rabat en 2016, que la France et le Maroc co-présideront, les ministres français et marocain sont convenus d'identifier des thèmes, en particulier le tourisme durable.

► laurence.jacquot@dgtrésor.gouv.fr

Relations France-Maroc

Visite de Matthias Fekl sur le salon Pollutec à Casablanca



Inauguration du salon Pollutec par Hakima El Haïte et Matthias Fekl.

© Ministère de l'environnement

À quelques semaines de la tenue de la COP21, Matthias Fekl, a inauguré le 21 octobre le salon Pollutec avec la ministre déléguée chargée de l'environnement, Hakima El Haïte. Le Secrétaire d'État a ainsi marqué la mobilisation des entreprises françaises sur ce secteur au Maroc (73 entreprises sur le Pavillon France organisé par Business France sur plus de 250 participants). Quatre autres temps forts ont ponctué cette visite.

Pour valoriser la conception française de la ville durable, M. Fekl a assisté, en compagnie de Mme El Haïte, à une présentation du démonstrateur Astainable® (contraction d'Astana et du terme « sustainable »), outil 3D de design urbain appliqué à la capitale du Kazakhstan qui met en image l'ensemble des compétences françaises de la ville durable en termes d'ingénierie, de savoir-faire industriels, techniques et technologiques. Michèle Pappalardo, fédératrice du « Mieux vivre en ville », a également présenté à Mme El Haïte la plateforme Vivapolis.

Le Secrétaire d'État a été témoin de la signature d'une convention entre Cerway (opérateur de la certification française Haute Qualité Environnementale – HQE™ à l'international) et la Société d'Aménagement de Zénata (1^{ère} éco-cité d'Afrique). La volonté commune des signataires est à terme de certifier HQE™ Aménagement tout ou partie du projet et de se baser sur ces travaux pour aboutir à un référentiel HQE™/Zénata Eco-cité.

Cerway a également remis, en présence de M. Fekl, une certification HQE™ Construction à la banque BMCE pour son nouveau complexe de formation situé à Bouskoura. BMCE Bank devient ainsi la 1^{ère} banque marocaine à obtenir une telle distinction et la 2^{ème} en Afrique.

Enfin, sous la conduite d'Estelle Grelier, Présidente de Business France et également Députée du département de la Seine-Maritime, le Secrétaire d'État a rencontré plusieurs entreprises du Pavillon France.

► laurence.jacquot@dgtrésor.gouv.fr

Affaires à suivre



Projet éolien de 850 MW lancé par l'ONEE : 5 groupements ont remis le 30 octobre dernier leur offre finale pour la réalisation de 5 parcs éoliens. 2 consortia conduits par des groupes français sont en lice : EDF EN et ENGIE. La mise en service devrait s'échelonner entre 2017 et 2020

►►► **L'ONEE a remis aux entreprises qualifiées le cahier des charges** relatif à la construction de la Station de Transfert d'Énergie par Pompage (STEP) d'Abdelmoumen d'une capacité électrique installée de 350 MW. La date de remise des offres techniques est le 19 février 2016. VINCI Construction Grands Projets, associé au groupe Andritz, se positionne sur cet appel d'offres ►►► **Décret très attendu par les entreprises** : le conseil du Gouvernement du 12 octobre a approuvé le projet de décret n° 2-15-772 relatif à l'accès au réseau d'électricité nationale de moyenne tension

►►► **Le conseil du Gouvernement** du 29 octobre a approuvé le projet de loi n° 77-15 portant interdiction de la fabrication, de l'importation, de l'exportation, de la commercialisation et de l'utilisation de sacs en matières plastiques ►►►

L'Union européenne a débouqué 180,5 M€ en faveur du Maroc dans le cadre d'un soutien financier de 365,5 millions au pays du rivage sud de la Méditerranée. Au Maroc, l'UE financera en particulier les programmes d'appui à la croissance et à la compétitivité (100 M€) et à la formation professionnelle (60 M€). Les réformes du système de santé (10 M€), de la justice (5,5 M€) et pénitentiaire (5 M€) bénéficieront également de son soutien.

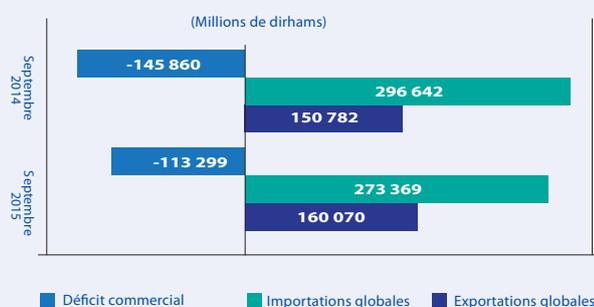
Indicateurs économiques et financiers

Retrouvez chaque mois dans Conjoncture les principaux indicateurs économiques et financiers du Maroc.
Une rubrique réalisée par la société de Bourse M.S.IN.



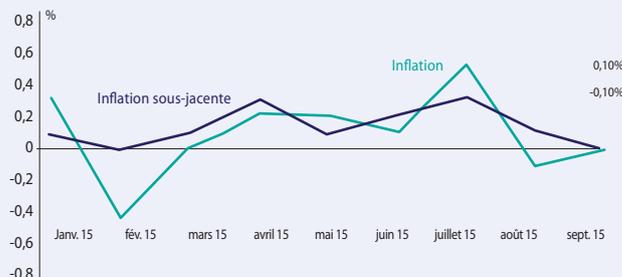
Balance commerciale

Le déficit commercial s'est allégé de 22,32% en glissement annuel.



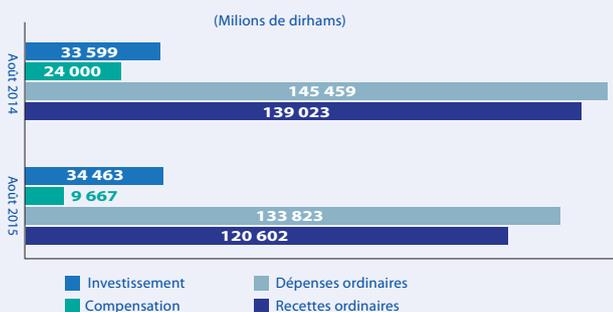
Inflation

Stagnation de l'indice des prix à la consommation, résultant de la hausse de 0,2% de l'indice des produits alimentaires et de la baisse de l'indice des produits non alimentaires de 0,1%.



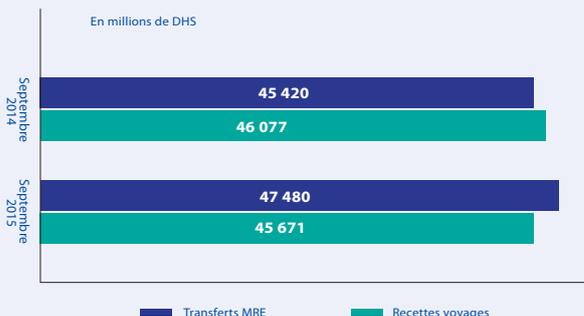
Finances publiques

La charge de la compensation a baissé de 59,7% en glissement annuel, en passant de 24 à 9,6 milliards de dirhams.



Transferts des MRE & Recettes Voyages

Amélioration des transferts des MRE de 4,5% et baisse des recettes voyages de 0,88% en glissement annuel.



MASI

A fin octobre 2015, la performance YTD du MASI s'est affichée à -5,60%, ramenant son cours à 9081,8 points contre 9620,11 points au 31 décembre 2014.



MADEX

Quant au MADEX, sa performance YTD a été -5,66% ramenant le cours à 7399,12 points contre 7842,76 points au 31 décembre 2014.



					Var %/pts
Balance des paiements	Importations globales (en mdh)	sept. 14/	296 642	273 369	-7,85 %
	Exportations globales (en mdh)	sept. 15	150 782	160 070	6,16 %
	Déficit commercial		-145 860	- 113 299	22,32 %
	Taux de couverture (en %)		50,80 %	58,60 %	-
	Transferts des MRE (en mdh)		45 420	47 480	4,54 %
	Recettes des IDE (en mdh)		22 159	26 367	18,99 %
Monnaie et crédit	Agrégat M3 (en mdh)	août 14/	1 052 188	1 111 571	5,64 %
	Réserves Internationales Nettes (en mdh)	août 15	175 595	210 187	19,70 %
	Créances nettes sur l'administration centrale (en mdh)		138 322	151 958	9,86 %
	Créances sur l'économie (en mdh)		866 687	878 613	1,38 %
	Dont Créances des AID (en mdh)		757 084	771 169	1,86 %
	Crédits immobiliers (en mdh)		234 314	241 051	2,88 %
	Crédits à l'équipement (en mdh)		139 779	142 650	2,05 %
	Crédits à la consommation (en mdh)		43 613	46 062	5,62 %
Prix	Indice des prix à la consommation (100=2006)	août 14/			
	Indice des prix à la consommation	août 15	113,0	115,0	1,77 %
	Produits alimentaires		119,6	122,7	2,59 %
	Produits non-alimentaires		108,3	109,4	1,02 %
	Taux de change (prix vente)				
	1 EURO	sept. 14/	11,12	10,94	-1,62 %
1 \$ US	sept. 15	8,65	9,75	12,72 %	
Taux d'intérêt	Taux d'intérêt (en %)				Pb 100
	(13 semaines)	déc. 14/	2,50	2,53	3,0
	(26 semaines)	août 15	2,75	2,51	-24,0
	(52 semaines)		2,74	2,6	-14,0
(2 ans)		2,93	2,76	-17,0	
Bourse Des valeurs	MASI (en points)	déc. 14	9 620,11	9 081,80	-5,60 %
	MADEX (en points)	oct. 15	7 842,76	7 399,12	-5,66 %
Activités sectorielles					
Télécom	Téléphone mobile (en milliers d'abonnés)		44 258	44 449	0,43 %
	Téléphone fixe (en milliers d'abonnés)	sept. 14/	2 573	2 295	-10,80 %
	Internet (en milliers d'abonnés)	sept. 15	8 498	13 898	63,54 %
Trafic portuaire	(mille tonnes)	août 14/	76 884	75 065	-2,37 %
Énergie	Énergie appelée nette (GWh)	août 14/	22 288	23 023	3,30 %
	Consommation d'électricité (GWh)	août 15	18 904	19 414	2,70 %
Industrie	Exportation de l'Automobile (en MDH)	sept 14/	29 867	34 624	15,93 %
Mines	Chiffres d'affaires à l'exportation OCP (en mdh)	sept 14/	28 944	34 410	18,88 %
		sept 15			
BTP	Vente de ciment (en milliers de tonnes)	août 14/	9 349	9 479	1,39 %
Tourisme	Nuitées dans les EHC (en milliers)	août 14/	13 522	12 593	-6,87 %
	Arrivées de touristes y compris	août 15	7 358	7 282	-1,03 %
	MRE (en milliers)				

Énergie

Fin août 2015, la production électrique s'est renforcée de 7,2 %, en glissement annuel, grâce à une hausse de 13,83 % de la production privée, contre une baisse de la production nette de l'ONEE de 2,7 %. Le solde des échanges d'énergie électrique avec l'Espagne et l'Algérie a, quant à lui, reculé de 13,7 % suite à une régression de 13 % du volume des importations et à une augmentation de 18,1 % du volume des exportations. La consommation de l'énergie électrique s'est, pour sa part, appréciée de 7,3 % durant les mois de juillet et août 2015.

BTP

Le volume des crédits accordés au secteur immobilier a maintenu son amélioration à fin août 2015, marquant une progression de 2,9 % par rapport à la même période, l'année passée. Cela s'explique par la performance positive des crédits alloués à l'habitat, qui ont progressé de 6 %. Cette hausse a néanmoins été atténuée par le creusement persistant des crédits destinés aux promoteurs immobiliers (-4,4 %).

Échanges extérieurs

A fin septembre 2015, le déficit commercial s'est allégé de 22,3 % en glissement annuel pour s'établir à 113,3 milliards de dirhams. De ce fait, le taux de couverture des importations par les exportations des biens s'est établi à 58,6 %, en amélioration de 7,8 points. Cette évolution s'explique par la progression de la valeur des exportations de 6,2 %, conjuguée à une baisse de 7,8 % de la valeur des importations.

Bourse de Casablanca

Les indicateurs de la place casablancaise ont clôturé le mois d'octobre 2015 sur une baisse mensuelle de -0,36 % à 9 081,8 points pour le MASI, et -0,63 % à 7 399,12 points pour le MADEX. Quant à la capitalisation boursière, elle s'est établie à 457,6 milliards de dirhams, en baisse de 0,2 % par rapport à fin septembre 2015.

Au niveau sectoriel, 9 secteurs sur 22 ont enregistré des performances YTD positives à fin septembre, dont, notamment, le secteur de l'électricité (TAQA Morocco ; +37,60 %), celui du transport (+22,17 %), et celui des services aux collectivités (Lydec ; +12,50 %). Les plus fortes contre-performances ont concerné le secteur de la Chimie (-48,02 %), et celui de la Sylviculture & Papier (MED PAPER; -46,17 %).

► Mohamed El Mehdi CHAMCHATI



« Aujourd'hui, l'innovation est forcément mondiale »

Interview du Dr. Hicham Bouzekri, Directeur Général de la Fondation MAScIR (Moroccan Foundation for Advanced Science, Innovation and Research).



Conjoncture : Quel est votre regard sur le secteur de la recherche et développement au Maroc ? Quels sont les enjeux de l'innovation pour le Royaume et quels sont les défis que le pays doit encore relever dans le domaine ?

Hicham Bouzekri :

Nous sommes aujourd'hui à un tournant où beaucoup d'industriels marocains cherchent à sortir d'un positionnement de sous-traitants. Nous ne pouvons plus nous passer de l'innovation si l'on veut être un acteur capable de créer et d'exporter de la valeur ajoutée. L'innovation est passée d'un sujet qui relève presque de la responsabilité sociale et environnementale, à un sujet de survie pour ces entreprises.

On assiste à une prise de conscience des acteurs de l'industrie, que ce soit dans l'agroalimentaire ou d'autres secteurs tels que la métallurgie. Les programmes structurants comme le Plan d'Accélération Industrielle, le Plan Solaire Marocain ou le Plan Maroc Vert définissent un nouveau positionnement sur la chaîne de valeur pour les acteurs marocains. Ainsi, si rien n'est fait pour encourager l'innovation, nous allons nous retrouver en tant que simples sous-traitants et acteurs passifs de ces programmes structurants. Sans innovation marocaine, ces opportunités constitueront simplement un marché d'import de technologies pour le Maroc. Par ailleurs, il existe aussi des besoins sur le marché à l'export. Les barrières non tarifaires

sur l'export, notamment des produits agricoles marocains, sont de plus en plus nombreuses et, à moins de trouver des réponses innovantes, nous n'allons même plus être capables de continuer à exporter ce que l'on a exporté pendant des années. Ainsi, il est important de voir l'innovation aussi bien comme un moyen de protection du marché national que comme un avantage compétitif à l'export du savoir marocain.

Peut-on dresser un premier bilan de l'activité de la Fondation MAScIR ?

Dès le début, MAScIR a cherché à créer de la valeur ajoutée économique à partir de l'innovation, ce qui était en soi, une approche novatrice au Maroc. Avec tout l'investissement de l'État et l'accompagnement de ses partenaires, notamment la Fondation OCP, MAScIR a lancé des produits innovants issus de la recherche scientifique et technologique. Pendant longtemps, les universités, les centres de recherche et les laboratoires ont fait de la recherche scientifique de haut niveau, mais la jonction avec le monde économique a toujours manqué. MAScIR a, justement, réussi à réaliser un saut qualitatif de la recherche et de l'innovation pour créer des produits innovants issus de laboratoires, protégés par des brevets, et à mettre en place des partenariats avec les industriels. Quel que soit le pays, ce processus est complexe, difficile, à la fois conjoncturellement, en ces temps de faible croissance mondiale, mais également structurellement dans la majorité des pays.

Donc, réussir à le mettre en place de manière structurelle est un vrai challenge au quotidien pour la Fondation. Aujourd'hui, nos efforts ont donné leurs premiers résultats. De nouveaux produits aux applications extrêmement diverses ont vu le jour : additifs pour l'industrie du plastique, l'industrie pharmaceutique ou cosmétique, matériaux pour réduire l'empreinte énergétique des bâtiments, biofertilisants et biocarburants à base de microalgues... Tous ces produits innovants permettent de répondre à un besoin du marché national.

Nous nous sommes également positionnés à l'export sur certains produits pharmaceutiques, notamment les kits de diagnostic, commercialisés en partenariat avec un industriel national, s'adressant aussi bien au marché régional qu'africain. Le premier kit, qui permet de diagnostiquer la leucémie, a été validé à l'international par un laboratoire de référence. Il est en cours d'obtention de l'autorisation du Ministère de la Santé, dans le cadre d'un partenariat avec Sothema. Le deuxième kit, destiné à la détection du cancer du sein, a lui aussi été validé à l'international.

Nous avons, en outre, un programme qui concerne l'utilisation des traitements vidéo pour différents domaines d'application comme le contrôle qualité chez les industriels ou la sécurité routière.

L'innovation n'est pas le fruit du hasard, ce n'est pas un coup de génie, c'est un processus qui permet de mettre, de manière prédictible, des produits innovants sur le marché. Et c'est un peu le savoir-faire que MAScIR a développé ces dernières années. Aujourd'hui nous sommes une équipe de 140 personnes, dont 110 chercheurs permanents (chercheurs confirmés, ingénieurs plateforme et étudiants chercheurs). Nous avons déposé 30 brevets en 2014 et 35 sont attendus en 2015, soit une progression de 15 %. 90 articles ont été publiés dans les journaux référencés. Cette année, une quarantaine de partenariats ont été signés avec les industriels. Enfin, nous avons dans nos cartons trois projets de start-up qui, je l'espère, devraient bientôt voir le jour.

Comment lever les idées reçues et encourager l'effort d'innovation au Maroc ?

Souvent, il est plus rassurant d'investir dans des machines plutôt que dans un brevet ou dans la propriété intellectuelle. L'innovation est, par essence, une prise de risque. Or, on connaît l'aversion des industriels pour la prise de risque. Tout un travail d'accompagnement, d'éducation à l'innovation reste à faire. Il est facile de convaincre quelqu'un qui a le dos au mur et qui est obligé d'innover pour survivre.



« Il est important de voir l'innovation aussi bien comme un moyen de protection du marché national qu'un avantage compétitif à l'export du savoir marocain. »

Mais lorsque l'industriel est en situation de rente, dans une position confortable, il est plus compliqué de le convaincre d'accepter cette prise de risque qui lui paraît injustifiée. C'est pourquoi MAScIR offre, à travers ses partenaires, la possibilité de cofinancer l'innovation. Nous sommes convaincus que le codéveloppement et le cofinancement de l'innovation représentent une excellente opportunité pour les entreprises qui deviennent copropriétaires des brevets. Cette création collaborative de valeur économique, devrait devenir source de revenus, à la fois pour l'entreprise et pour le centre de R&D, une fois cette innovation mise sur le marché.

La logique de gestion privée propre à MAScIR permet de garantir une réactivité, un engagement sur les délais, un respect des budgets et des livrables... Toutes les facilités que nous offrons en termes de gestion, de financement et d'exploitation tranquillisent nos partenaires industriels. Il faut savoir que le tissu industriel marocain est constitué en majorité de PME dont la plupart ne sont pas capables de formaliser un besoin en R&D. Nous espérons qu'un programme d'accompagnement à l'innovation verra le jour bientôt pour permettre à ces petites structures de bénéficier aussi des services de MAScIR.

Le Maroc connaît actuellement une dynamique très positive : il y a des start-ups qui se créent, des événements qui sont organisés, mais cela reste très concentré sur le secteur IT. Il faut généraliser cette dynamique aux autres secteurs industriels. La capacité à travailler ensemble, le concept d'« open innovation » doivent prévaloir dans le tissu industriel marocain. Tant que l'innovation est financée par des moyens de l'État et qu'elle est conçue comme étant à fonds perdu, elle restera très limitée. Différents projets de loi sur l'essaimage ou les incitations fiscales à l'innovation et à l'investissement en R&D ont été discutés dans le passé. Nous devrions être capables de mettre en place une culture qui nourrit dans les entreprises cet esprit d'innovation, de prise d'initiative et de risque.

► **Propos recueillis par Nadia Kabbaj**



VINCI Energies, leader marocain

et partenaire du développement de vos projets dans le secteur de l'énergie, du bâtiment et de l'industrie, La première entreprise de haute technicité dans ses domaines d'activité,

Une expertise de pointe alliée à une offre globale dynamique et innovante,
Le partenaire des grandes réalisations du Royaume,

Un effectif de 2200 personnes,

Un rayonnement sur l'ensemble du territoire marocain avec nos agences sur les grandes villes du royaume : Agadir, Fès, Marrakech, Tanger et Oujda plus deux centres de travaux à EL Jadida et Safi ainsi qu'une présence croissante à l'export notamment en Afrique de l'Ouest

VINCI Energies filiale du groupe VINCI, conçoit, installe et maintient des systèmes dans les domaines suivants:

-  > Industrie
Génie électrique et automatisme
-  > Infrastructures
Production, transport, transformation et distribution
-  > Tertiaire
Courants faibles, courants forts
Génie climatique et fluides
-  > Télécommunications

www.vinci-energies.ma

Contact

Rida LYAHYAOUÏ
Rida.lyahyaoui@vinci-energies.net

Imane TAOUFIQALLAH
Imane.taoufiqallah@vinci-energies.net

62, boulevard Oqba Ibnou Nafia Casablanca
Tél: 05 22 63 90 16 / Fax: 05 22 60 39 16

ZOOM

- p.30** Politique énergétique
Les énergies renouvelables pour réduire la dépendance énergétique.
-
- p.34** Interview d'Abdelkader Amara, Ministre de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement.
-
- p.38** Interview de Karim Chraïbi, Expert en Énergie.
-
- p.40** 105 milliards de dirhams d'investissements.
-
- p.41** Interview de Saad Elazri, Directeur Général de Delta Solar.
-



© DR

L'émergence des énergies vertes au Maroc

Les choix en matière d'énergie sont des décisions qui impactent un pays sur le long terme, non seulement sur le plan socioéconomique, mais aussi sur les plans politique, diplomatique et environnemental. Peu doté en ressources fossiles, le Maroc dépend, depuis de nombreuses années, des importations pour alimenter ses centrales thermoélectriques. Avec la volatilité des cours des produits pétroliers et la dégradation des conditions climatiques, le choix de développer les énergies renouvelables s'est imposé comme une évidence pour le Royaume qui a lancé plusieurs programmes à l'échelle nationale.

Dossier coordonné par Nadia Kabbaj

Politique énergétique Les énergies renouvelables pour réduire la dépendance énergétique

Étant donné que 90 % des besoins en énergie du Maroc sont couverts par des importations, l'État s'est engagé ces dernières années à réduire fortement la dépendance énergétique vis-à-vis de l'extérieur. L'accent est mis sur le mix énergétique.



© DR

Les énergies renouvelables devraient représenter 42 % du mix énergétique du pays à l'horizon 2020.

Si l'énergie issue des centrales thermiques reste très dominante, la production d'énergie via l'hydroélectrique et les autres énergies renouvelables (solaire et éolien) est en pleine expansion. La nouvelle politique énergétique accorde la primauté aux énergies renouvelables qui devraient représenter 42 % du mix énergétique du pays à l'horizon 2020. Une politique nécessaire pour réduire la dépendance énergétique et la facture abyssale des importations des produits comme le pétrole, le fuel, le charbon ou le gaz.

Ne disposant pas de charbon et encore moins de pétrole, le Maroc dépendait principalement, jusqu'à un passé très récent, des importations qui couvraient plus de 95 % de ses besoins énergétiques (97 % des besoins couverts par les importations en 1998). L'hydroélectrique, mal-

gré un nombre élevé de barrages (environ 35), ne contribue que faiblement à la satisfaction des besoins en électricité du pays. En effet, les barrages sont dédiés à la rétention d'eau, en vue du développement de l'agriculture irriguée. Ainsi, la grande majorité de l'électricité produite au Maroc provient des centrales thermiques alimentées par du charbon ou des hydrocarbures.

Fortement dépendant des importations, le Maroc se trouve à la merci des évolutions erratiques des prix mondiaux des produits pétroliers. De plus, du fait d'une industrialisation accrue, de l'augmentation de la population et de l'équipement des ménages en appareils électriques, la demande énergétique ne cesse de croître. Entre 2003 et 2013, celle-ci a enregistré une hausse annuelle moyenne de 6,5 %. La demande a donc doublé, passant de 16 800 GWh en 2003 à 32 015 GWh en 2013. La tendance ne devrait pas ralentir avec

les nombreux projets lancés, ou en cours de lancement, dans le cadre des écosystèmes industriels autour de l'automobile (Renault à Tanger, PSA à Kénitra), des phosphates ou encore des cimenteries. Et, avec une demande qui croît entre 6 et 8 %, il faudra compter sur un doublement des besoins en électricité sur la prochaine décennie.

Une lourde facture énergétique

Cette dépendance énergétique vis-à-vis de l'extérieur coûte cher au Royaume. Évoluant en fonction des cours des matières premières, la facture a atteint 63,7 milliards de dirhams en 2010, 86 milliards en 2011, 106,6 milliards en 2012, 102 milliards en 2013 et plus de 90 milliards de dirhams en 2014, soit, en moyenne, l'équivalent d'une ponction sur le Produit Intérieur Brut de plus de 8 % au cours de ces dernières années.

Face à cette situation et encouragé par la volatilité des cours des énergies fossiles (avec une tendance haussière au début de cette décennie), le Maroc a mis en place une véritable politique de diversification de ses sources énergétiques. Ainsi, la nouvelle stratégie énergétique vise à sécuriser l'approvisionnement électrique, dans un contexte de forte hausse de la demande, et à contribuer à diminuer les émissions à effet de serre en accordant une attention particulière aux énergies renouvelables. Pour atteindre ces objectifs, le Royaume compte porter la puissance installée des énergies renouvelables à plus de 4000 MW à l'horizon 2020, soit 42 % du mix énergétique du pays.

100 milliards débloqués pour le solaire et l'éolien

Partant avec cette nouvelle politique énergétique (qui couvre la période 2009-2020), le pays a lancé des plans solaire et éolien pour un investissement, à parts égales, de plus de 100 milliards de dirhams. Pour accompagner ce programme d'investissement, un nouveau cadre législatif dédié aux énergies renouvelables a été mis en place (loi n° 13-09). De même, l'État a créé plusieurs institutions pour accompagner le développement des énergies vertes, dont l'ADEREE (Agence pour le Développement des Énergies Renouvelables et de l'Efficacité Énergétique) et l'agence MASEN (Moroccan Agency for Solar Energy) devant gérer le programme solaire de 2 000 MW à l'horizon 2020.

En outre, afin de soutenir le développement de ce secteur, l'État a lancé un fonds de développement énergétique doté d'un capital d'un milliard de dollars (environ 9,5 milliards de dirhams). Il a également créé la Société d'Investissements Énergétiques (SIE), disposant d'un capital d'un milliard de dirhams dédié aux énergies renouvelables. Par ailleurs, l'ONEE a initié un programme intégré éolien de 1000 MW à l'horizon 2020

Grâce aux investissements engagés dans les énergies renouvelables, le Maroc devrait réduire ses émissions de CO₂ de 5,6 millions de tonnes/an.

Un fort potentiel naturel

Avec plus de 5 kWh/m²/jour en moyenne et plus de 3000 heures d'ensoleillement par an, le Maroc dispose d'un fort potentiel en matière d'énergie photovoltaïque. En 2009, le Plan Solaire Marocain (PSM) 2010-2020 a été dévoilé à Ouarzazate. Piloté par l'agence MASEN, le plan a pour objectif de produire 2000 MW à l'horizon 2020, pour un investissement global de 74 milliards de dirhams. Le PSM se matérialisera par la création de cinq centrales à Ouarzazate, Aïn Béni Mathar, Fom Loued, Boujdour et Sebkhatah. La plus grande centrale, baptisée Noor, d'une capacité de 500 MW, est en cours de réalisation dans la région de Ouarzazate. Le projet est scindé en trois tranches (Noor I, Noor II et Noor III). Noor I, d'une capacité de 161 MW, a commencé à produire ses premiers MW en 2015. L'éolien offre également un potentiel extraordinaire, estimé à 25 000 MW. Un programme a été lancé pour la période 2010-2020 pour un investissement d'environ 31,5 milliards de dirhams. Ce programme vise à réaliser plusieurs parcs éoliens dans différents sites du pays : Khoudia Al Baida, Tarfaya, Akhfenir, Tanger, Tétouan, Taza, Tiskrad, Boujdour, Jbel Khalladj, etc. Si l'on tient compte d'une puissance électrique installée de 280 MW, les différents projets devraient permettre une production éolienne supplémentaire de 1720 MW à l'horizon 2020.

Parallèlement à l'éolien et au solaire, le Gouvernement prévoit également de renforcer l'apport de l'énergie hydraulique. L'objectif affiché est de porter la capacité de production de l'énergie hydroélectrique à 14 % de la production totale à l'horizon 2020. Outre la construction du complexe de Mdez El Menzel, d'une puissance de 170 MW, il est aussi prévu de réaliser une Station de Transfert d'Énergie par Pompes (STEP) de 350 MW sur le barrage d'Abdelmoumen, près d'Agadir.

Enfin, toujours dans le cadre du mix énergétique, l'État compte porter la puissance installée au niveau de la biomasse énergie à 144 MW à l'horizon 2020.



Le privé se met (aussi) au vert

Conformément à la loi 13-09, l'État a autorisé les industries énergivores (ciment, sidérurgie, etc.) à créer des parcs éoliens afin de couvrir leurs besoins. Aujourd'hui, les capacités installées par le secteur privé dépassent les 400 MW. Précurseur dans ce domaine, Lafarge Ciments produit actuellement plus de 80 % de sa consommation énergétique via son propre parc éolien. Pour encourager cette autoproduction, qui était auparavant limitée à 50 MW, l'État a supprimé ce seuil pour les très gros consommateurs d'électricité, tout en facilitant leur accès au réseau de transport.

»»» Des résultats tangibles

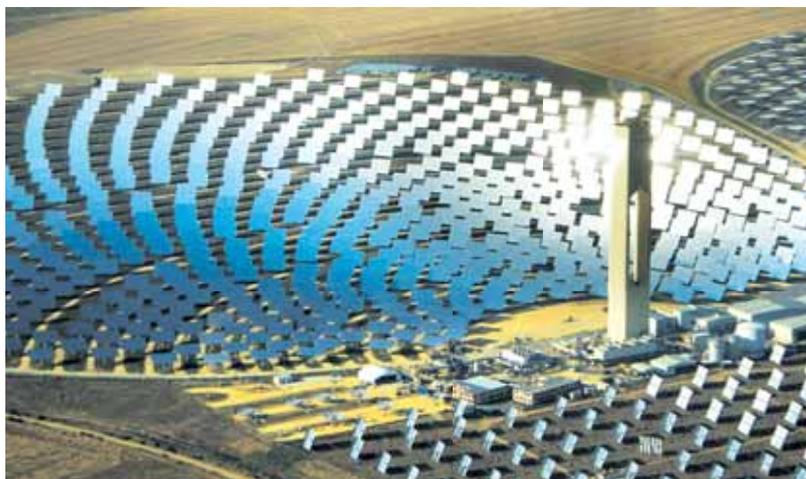
Aujourd'hui, cette nouvelle politique énergétique se matérialise progressivement grâce à d'importants projets aussi bien solaires, éoliens qu'hydroélectriques. Preuve que ces politiques commencent à produire leurs effets, à fin 2013, la part de l'éolien dans le mix énergétique national était de 4,2 %, contre 2,3 % en 2012. En ce qui concerne l'hydroélectrique, cette proportion était de 9,2 % en 2013, contre 5,6 % en 2012.

Grâce aux investissements engagés dans les énergies renouvelables, le Maroc devrait réaliser une économie annuelle estimée à 1,5 million de tonnes d'équivalent pétrole, et réduire ainsi ses émissions de CO₂ de 5,6 millions de tonnes/an. Le Royaume dispose, en outre, de sources énergétiques compétitives et stables qui offrent une visibilité sur la facture énergétique, source majeure de déséquilibre pour la balance commerciale du pays.

Tout en mettant l'accent sur les énergies renouvelables, l'État n'abandonne pas la production d'énergie via les centrales thermiques. Ainsi, au cours de 2014, Taqa Morocco a mis en service deux unités d'une puissance de 2x350 MW à Jorf Lasfar. De même, deux centrales thermiques verront le jour à Safi et Jerada, respectivement dotées d'une capacité de 1 386 MW (2x693 MW) et de 350 MW. La centrale de Safi va nécessiter un investissement de 2,6 milliards de dollars.

Des économies grâce à l'efficacité énergétique

L'efficacité énergétique fait partie intégrante de la nouvelle politique énergétique du Royaume, dont l'ambition est d'économiser 12 % de l'énergie consommée à l'horizon 2020 et 25 % à l'horizon 2030. Dans ce cadre, différents programmes ont été lancés et pilotés par l'ADEREE. Certaines banques proposent aux entreprises, avec le soutien d'institutions européennes, divers instruments de financement dans le domaine de l'efficacité énergétique.



Fin 2013, la part de l'éolien dans le mix énergétique national était de 4,2 %, contre 2,3 % en 2012.

L'intégration industrielle

Reste que si les énergies renouvelables constituent une alternative sérieuse pour réduire la dépendance énergétique du Royaume, il n'en demeure pas moins que les interconnexions (comme c'est le cas avec l'Algérie et l'Espagne) et l'intégration des marchés et des réseaux électriques méritent d'être renforcées. Actuellement, 16 à 17 % des besoins en électricité du Maroc sont assurés par des importations d'Espagne et d'Algérie. Du fait des coûts élevés des investissements et de l'étroitesse du marché local, il est également essentiel d'agir dans une optique régionale des investissements.

Les plans solaire et éolien, incluant le principe d'intégration industrielle dans les contrats, peuvent stimuler l'implication des entreprises locales dans la réalisation d'infrastructures à forte valeur ajoutée et contribuer aussi à la dynamisation de la formation professionnelle. Ces industries pourraient représenter jusqu'à 5 % du PIB de la valeur totale des biens produits à l'horizon 2020.*

► Rachid Hallaouy, journaliste

L'après 2020 : une feuille de route en gestation

Le Ministère de l'Énergie et ses organismes de tutelle devraient bientôt présenter l'ébauche de la nouvelle politique énergétique. Celle-ci aura pour objectif de relever la part de puissance fournie par les énergies renouvelables, et ce, dans le but de réduire encore plus la facture des importations de produits énergétiques. En outre, la nouvelle mouture devrait également apporter des corrections au niveau de la stratégie de développement de l'énergie solaire, notamment en ce qui concerne le programme piloté par l'ONEE qui enregistre un retard considérable.

Au niveau réglementaire, le réseau électrique de moyenne tension a été ouvert cette année de manière effective à la production de sources renouvelables. La feuille de route devrait améliorer le cadre réglementaire afin d'encourager le secteur privé à produire de l'électricité via les énergies renouvelables et offrir davantage de garanties aux investisseurs. Enfin, la nouvelle politique énergétique en gestation sera marquée par la mise en place de l'Autorité Nationale de Régulation de l'Électricité (ANRE) qui va compléter le dispositif institutionnel du secteur.

POUR VOTRE ENTREPRISE, SOCIÉTÉ GÉNÉRALE VOUS AIDE À FRANCHIR LES SOMMETS



FINANCEMENT
IMTIAZ
CROISSANCE
POUR LES PME

FINANCEMENT
ISTITMAR
CROISSANCE
POUR LES TPE

Depuis plus d'un siècle, Société Générale est aux côtés des entreprises marocaines qui ont des projets de développement. Fidèle à sa stratégie d'accompagnement et en partenariat avec Maroc PME, Société Générale lance aujourd'hui les nouveaux programmes :

- **IMTIAZ CROISSANCE pour les PME**
- **ISTITMAR CROISSANCE pour les TPE**

Ces programmes s'inscrivent dans le dispositif de soutien à l'investissement en faveur de la croissance et de l'emploi tout en renforçant les écosystèmes industriels.

Si vous avez un projet de développement et souhaitez mettre toutes les chances de réussite de votre côté, contactez votre Conseiller de Clientèle en agence Société Générale ou connectez-vous sur tpme.sgmaroc.com



« Il est indispensable d'avoir une vision globale sur le secteur de l'énergie »



Interview d'Abdelkader Amara,
Ministre de l'Énergie, des Mines,
de l'Eau et de l'Environnement.

Conjoncture : Quelle est votre vision stratégique en matière d'énergie ?

Abdelkader Amara : Comme vous le savez, le Maroc ne dispose pas, jusqu'à l'heure, de ressources fossiles et enregistre en même temps une croissance soutenue de ses besoins en énergie. Notre demande en énergie primaire s'est accrue, en moyenne, de près de 5 % pendant ces dernières années, tirée par la croissance de la consommation électrique qui, elle, a connu la même tendance avec une hausse moyenne de 6,5 % par an. Et pour cause, la quasi-généralisation de l'électrification rurale et la dynamique de notre économie, notamment la politique des grands chantiers en infrastructures, industrie, agriculture, tourisme ou encore le logement social.

Face à cette dynamique qui s'ajoute à la progression démographique, couplée à l'amélioration du niveau de vie de la population, nous prévoyons (par rapport à la situation de 2009) le triplement de la demande en énergie primaire et le quadruplement de la demande électrique d'ici 2030. Pour satisfaire cette demande croissante, une stratégie nationale énergétique a été adoptée en 2009, sous les Hautes Orientations de Sa Majesté le Roi. Elle a fixé des objectifs majeurs clairs comme la sécurité de l'approvisionnement et la disponibilité de l'énergie, la généralisation de l'accès à l'énergie à des prix accessibles et la promotion de l'efficacité énergétique.

Et pour atteindre ces objectifs, des orientations stratégiques ont été adoptées. Elles portent sur l'instauration d'un mix énergétique optimisé, fiable et compétitif, la mobilisation des ressources énergétiques nationales, principalement les potentialités importantes en énergies renouvelables et la promotion de l'exploration pétrolière et gazière. Dans ce cadre, nous avons également fait de l'efficacité énergétique, de l'intégration du Maroc dans le système énergétique régional et de l'application en amont des dispositifs de préservation de l'environnement des priorités.

Comment est articulé votre plan d'action ?

Les orientations ont été déclinées en feuilles de route et traduites en plan d'action, programmes et projets. La première phase de cette stratégie a porté sur la mise en œuvre d'un plan d'urgence à court terme (2009-2012) pour maîtriser l'équilibre entre l'offre et la demande. Ce plan a permis de renforcer la production électrique par la réalisation d'infrastructures d'une capacité totale de 1 400 MW, pour un investissement de 14 milliards de dirhams, et de développer une expertise nationale au niveau des institutions publiques et privées. Ainsi, ont

été mises en place des réformes importantes et ciblées aux niveaux législatif, réglementaire et institutionnel. Du côté de la demande, ce plan a permis le lancement des premières actions d'efficacité énergétique relatives, principalement, à l'introduction des lampes à basse consommation, l'adoption de l'horaire GMT+1 et la tarification super pointe.

La deuxième phase 2013-2020 prévoit un investissement de plus de 21 milliards de dollars américains pour la construction de nouvelles capacités de production (plus de 8 300 MW additionnels, dont une part importante en énergies renouvelables) et l'accélération des réformes. Parmi ces projets, citons en particulier les programmes solaire et éolien d'une capacité installée cumulée de 2 000 MW chacun à l'horizon 2020, qui viendront s'ajouter au programme hydroélectrique portant également sur une puissance globale de 2 000 MW à ce même horizon.

Par ailleurs, j'ai lancé, il y a un an, une feuille de route sur le développement du photovoltaïque à grande échelle notamment au niveau des secteurs résidentiel et tertiaire. Puis, j'ai également présenté la feuille de route pour le développement du Gaz Naturel Liquéfié (GNL). Ces projets structurants sont accompagnés par d'importants chantiers de réformes comme la suppression du seuil de l'autoproduction qui était plafonné à 50 MW, permettant ainsi aux gros consommateurs, dont les besoins dépassent les 300 MW, de développer leurs propres capacités de production, sans limitation de puissance, et d'avoir accès au réseau de transport. J'ajoute l'ouverture du réseau moyenne tension pour l'électricité, de sources renouvelables destinées aux industriels raccordés en moyenne tension et la mise en place des soubassements juridiques et réglementaires pour « démocratiser » l'utilisation à grande échelle du photovoltaïque connecté au réseau BT. Sans oublier la mise en place d'une autorité de régulation du secteur de l'électricité dont l'objectif principal est de veiller au respect des règles en vigueur et de maintenir la viabilité concurrentielle des opérateurs et définir les tarifs et les conditions d'accès au réseau de transport et aux interconnexions. Cette entité verra, dans une seconde étape, ses prérogatives élargies au secteur du gaz naturel.

En matière d'efficacité énergétique, nos programmes ciblent les principaux secteurs consommateurs, notamment l'industrie, le transport et le bâtiment et font appel à des mesures incitatives et à des actions d'éducation et de sensibilisation.

Ces programmes d'efficacité énergétique réservent également une place de choix à nos villes, tant nouvelles qu'anciennes, afin d'assurer de manière intégrée et concertée un développement urbain durable. Une feuille de route pour le déploiement à l'horizon 2030 de mesures phares en matière d'efficacité énergétique sera déclinée sous peu.

Pour mieux saisir les enjeux, faut-il dissocier politique électrique et hors électrique ?

Pour mieux saisir les enjeux, il est indispensable d'avoir une vision globale sur le secteur de l'énergie et mettre en œuvre une stratégie énergétique cohérente et claire. Je veux dire par là qu'il faut prendre en compte tous les facteurs sociaux, économiques et techniques et toutes les composantes énergétiques : gaz, combustibles fossiles et électricité, y compris celle de sources renouvelables.

En effet, la stratégie énergétique nationale a été élaborée en associant le secteur électrique aux secteurs pétrolier et gazier. C'est dans ce sens que j'ai lancé la feuille de route du plan national gazier le 16 décembre 2014. Ce plan intègre dans sa conception nos besoins en GNL pour la production de l'énergie électrique, mais également pour l'industrie et aussi, plus tard, pour le résidentiel et le tertiaire. Bien entendu, le développement des projets électriques est lié au développement des infrastructures énergétiques (GNL, stockage des combustibles utilisés pour la production de l'électricité) et portuaires (ports et quais charbonniers) pour répondre à la demande électrique à des prix optimisés tout en préservant l'environnement. Et ce sont les mêmes infrastructures qui serviront l'industrie ainsi que d'autres secteurs de l'économie, de manière générale.

Quel est l'impact de la levée de la compensation des hydrocarbures sur la politique énergétique ?

La décompensation totale des prix de vente des produits pétroliers liquides s'est déroulée de façon progressive. Initiée en août 2013, elle s'est achevée en janvier 2015. Elle constitue la dernière étape qui permettra la déréglementation et la libéralisation des prix prévue à partir du 1er décembre prochain. Elle permettra aux opérateurs pétroliers d'exercer leurs activités dans des conditions de libre concurrence, ce qui profitera, bien entendu, au consommateur.

Mis à part l'impact positif pour les finances publiques, l'un des effets bénéfiques de la décompensation des prix c'est l'application de nouveaux prix indexés à l'international. Ce qui permettra à la demande en produits pétroliers de retrouver une nouvelle structure reflétant au mieux la compétition entre les technologies utilisant des ressources compétitives.

Un nouvel équilibre apparaîtra entre produits de substitution. D'abord, entre carburants (gasoil et essence) consommés par un parc de véhicules, actuellement, à très forte dominance en diesel. À ce niveau-là, on peut s'attendre à une dédiésérialisation partielle de ce parc. Ensuite, entre les combustibles compétitifs (fuel-oil, énergies alternatives comme le gaz naturel carburant, solaire et éolien pour la production de l'électricité). Le fuel oil n'étant plus compensé, les consommateurs choisiront d'autres ressources dont les prix seraient plus compétitifs. La rentabilité relative des centrales électriques fonctionnant aux énergies renouvelables s'en trouvera

nettement améliorée. Les autres unités industrielles consommant actuellement du fuel oil passeront au gaz naturel et aux ressources alternatives.

Après la décompensation des produits pétroliers liquides comme l'essence ou le gazole, le retrait de la subvention du gaz butane est-il proche ?

Après la réussite de la décompensation totale des prix des produits pétroliers liquides, la décompensation du prix de la bouteille du gaz butane pourra être envisagée, une fois les conditions réunies pour lever toutes les contraintes qui pourraient menacer le succès escompté de cette opération.



« En matière d'efficacité énergétique, nos programmes ciblent les principaux secteurs consommateurs, notamment l'industrie, le transport et le bâtiment. »

Tout récemment, nous avons appris que notre pays s'apprête à importer du gaz liquéfié ?

Au vu des changements importants qui s'opèrent à l'international en matière d'énergie et de protection de l'environnement, le Royaume du Maroc se doit de considérer sa transition énergétique avec pragmatisme et anticipation pour assurer sa sécurité d'approvisionnement au meilleur coût. Donc, nous envisageons d'accroître la part du gaz naturel dans notre bouquet énergétique pour sécuriser la demande nationale croissante en électricité.

Aussi, l'introduction massive du gaz naturel dans le mix énergétique national est-elle envisagée pour des considérations vitales dont la première est de répondre aux besoins en électricité du pays à moyen et long termes, besoins qui évoluent à un taux d'accroissement annuel moyen de plus de 6%. D'autres objectifs visés concernent la diversification du bouquet électrique et des sources d'approvisionnement du pays en gaz naturel, mais aussi l'anticipation des contraintes techniques et des intermittences générées par la montée en puissance des énergies renouvelables dans le mix électrique national. Je souligne que cette réforme nous permettra de relever les défis liés à la stabilité du système électrique national grâce à la flexibilité offerte par les technologies CCGT (Combined Cycle Gas Turbine) et de contribuer à la réduction de l'impact sur l'environnement du système énergétique national.

C'est dans ce cadre que la feuille de route sur le GNL a été lancée. À terme, le Maroc sera doté des infrastructures nécessaires pour l'importation et l'utilisation du GNL. C'est un mégaprojet de 4,5 milliards de dollars.



»»» Qu'en est-il de votre approche des sources fossiles comme le gaz de schiste ?

L'exploration et la valorisation des énergies fossiles constituent une composante importante de notre stratégie énergétique nationale. Ces dernières années, cette activité a connu un regain d'intérêt remarquable de la part des grandes entreprises internationales qui ont manifesté une attention particulière au sous-sol marocain, aussi bien pour l'onshore que pour l'offshore. Je vous rappelle que nos bassins sédimentaires s'étendent sur 900 000 km².

Concernant le gaz de schiste, les actions entreprises par les sociétés présentes au Maroc portent sur des études géologiques et géophysiques en vue d'une évaluation préliminaire des potentialités que recèle le sous-sol national. Je tiens à préciser à cet égard que nous suivons de près l'évolution des technologies à l'échelle internationale concernant la recherche et l'exploitation des hydrocarbures non conventionnels. Nous avons opté pour une approche visant la reconnaissance des potentialités du sous-sol national tout en protégeant l'environnement et en sauvegardant les ressources hydriques.

Et si l'on parlait des énergies renouvelables et de votre stratégie en matière d'énergie solaire ?

En matière d'énergies renouvelables, nous avons entrepris la réalisation de deux importants projets d'énergies solaire et éolienne, qui avec les projets hydroélectriques vont nous permettre de faire passer la part des énergies renouvelables dans la puissance électrique installée totale à 44 % à l'horizon 2020, permettant d'économiser 3 millions de tonnes d'équivalent pétrole par an en combustible fossile et d'éviter l'émission de près de 11 millions de tonnes de CO₂ par an.

Mais, au-delà de leur contribution à satisfaire nos besoins énergétiques futurs, ces projets nous permettront surtout de maîtriser l'utilisation des technologies de valorisation des ressources énergétiques renouvelables et d'être à l'avant-garde de la lutte contre les changements climatiques. Ces projets de développement des énergies renouvelables présentent, pour nous, d'excellentes opportunités pour assurer une intégration industrielle progressive, renforcer nos compétences humaines dans ce domaine et donner une impulsion forte à la R&D et à l'innovation technologique.

Pour l'énergie solaire, le Maroc dispose d'un grand potentiel estimé à 6,5 kWh/m²/j avec un ensoleillement annuel de 3 000 heures. Les études réalisées sur l'opportunité de développer du photovoltaïque à grande échelle ont montré que le potentiel théorique du photovoltaïque est estimé à 37 450 TWh/an et que le potentiel technique exploitable s'élève à 13 000 TWh/an.

Pour valoriser ce grand potentiel, le Maroc a certes donné la priorité au développement de centrales solaires CSP, pour répondre aux besoins urgents de notre système électrique national et assurer une meilleure modulation de la puissance appelée grâce

à la capacité de stockage. Mais le Royaume prévoit aussi de développer l'utilisation du photovoltaïque à grande échelle dont la maturité technologique a atteint un niveau très avancé.

Ainsi, les travaux de réalisation de la première centrale Noor Ouarzazate I de 160 MW, utilisant la technologie des capteurs cylindro-paraboliques avec 3 heures de stockage, se déroulent conformément au planning prévu. Sa mise en service est prévue à la fin de l'année 2015.

La deuxième phase du complexe solaire d'Ouarzazate consiste à développer les centrales Noor II et Noor III d'une capacité totale donc de 350 MW. La centrale Noor Ouarzazate II, qui aura recours à la technologie thermo-solaire à capteurs cylindro-paraboliques, sera dotée d'une puissance de 200 MW tandis que la centrale Noor III qui sera développée en utilisant la technologie thermo-solaire CSP avec tour, aura une puissance comprise entre 100 et 150 MW. Plusieurs accords de financement sont signés avec les institutions financières représentant un total de 17 MMDH pour la réalisation de ces deux centrales.

Le programme de développement de l'énergie solaire se poursuit à travers le choix des adjudicataires pour la réalisation des centrales solaires photovoltaïques Noor PV I (Noor IV (70 MW), Noor Laâyoune (80 MW) et Noor Boujdour (20 MW)). Le financement de ces projets pourra se faire sur fonds propres essentiellement, dans le cadre de la société de projet qui sera constituée avec l'adjudicataire de l'appel d'offres.

Par ailleurs, le processus de lancement de la première phase des centrales solaires photovoltaïques en bout de ligne est déjà entamé. Quant à la centrale solaire photovoltaïque Noor Tafilalt d'une puissance de 75 à 100 MW, elle est en phase de pré-qualification.

Et l'option du nucléaire, est-elle toujours d'actualité ou plus à l'ordre du jour ?

Cette option présenterait, sur le long terme, des avantages précieux pour faire face aux problèmes liés au stress hydrique et à ses conséquences sur l'économie et sur les populations, auxquels notre pays pourrait être confronté à l'avenir. Nous considérons donc cette option dans nos prévisions à long terme à partir de 2030, et ce, dans le cadre du développement des énergies alternatives englobant aussi le gaz de schiste, la biomasse, la géothermie et les énergies marines à l'horizon de 2030. C'est dans ce cadre que les experts de l'AIEA ont effectué une mission dans notre pays tout récemment (mission INIR) afin d'évaluer nos capacités dans ce domaine. Les recommandations de cette mission nous permettront d'améliorer nos compétences concernant essentiellement les aspects à la fois techniques, réglementaires, de sûreté et sécurité, de gestion des déchets radioactifs et de ressources humaines. *

► Propos recueillis par Rachid Hallaouy

AADEREE

AGENCE NATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

AADEREE, MEILLEURE ENTREPRISE DU SECTEUR

ENERGÉTIQUE DANS LA RÉGION MENA EN 2013*

Créée en 2011, dans le cadre de la stratégie énergétique du Maroc, l'AADEREE est une institution publique intervenant sur l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Force de proposition auprès des autorités en matière de lois et de normes relatives au secteur, designer, initiateur et pilote de programmes sectoriels intégrés, l'AADEREE est aujourd'hui classée parmi les 39 établissements publics stratégiques du Royaume.

EN 2014, L'AADEREE CERTIFIÉE ISO 9001

Dès sa création, l'AADEREE s'est inscrite dans une logique visant à doter cette institution d'un système de performance basé sur la mise en place d'un système de management de la Qualité conformément à la norme ISO 9001 V 2008.

Les 54 processus mis en place couvrent les principales activités de l'AADEREE et se déclinent sur les différents niveaux de l'organisation.

**Classement du magazine Londonien European dans le cadre d'une série de prix développée à destination des marchés émergents, et qui récompensent les entreprises les plus innovantes, les plus efficaces leaders de leur secteur d'activité*

L'EXPERTISE DE L'AADEREE

L'AADEREE est une agence qui œuvre tous les jours à devenir un acteur incontournable en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables à travers:

L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DANS LE BÂTIMENT :

Elaboration et adoption de la Réglementation Thermique de Construction. (RTCM).

• Réalisation de « BINAVATE » by AADEREE, le premier logiciel de diagnostic de performance énergétique, et de contrôle de la conformité à la (RTCM).

• Réalisation d'un arsenal de guides techniques, aujourd'hui téléchargeable sur le site web(www.aderee.ma).

• Sensibilisation à l'Efficacité Énergétique au quotidien, à destination du grand public.

JIHATINOU (Approche territoriale de l'AADEREE) :

Faire émerger et aider à la réalisation de projets d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables dans les régions et communes du Royaume.

PRÉPARATION DES ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DU ROYAUME :

• Elaborer une proposition de stratégie d'efficacité énergétique et un plan d'actions détaillé pour le pays sur un modèle inspiré du Grenelle de l'Environnement en France

• Établir les bases de textes réglementaires et légaux soutenant l'efficacité énergétique.

DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES :

• Elaboration d'un atlas éolien numérique haute résolution ;

• Elaboration d'une cartographie de la ressource éolienne, solaire et Biomasse-Energie au Maroc ;

• Approvisionnement en électricité de 91 établissements sociaux dans l'oriental et 40 édifices publics à Tadia Azlial par kits solaires photovoltaïques

GREEN TRAINING :

L'AADEREE a mis en œuvre au niveau de sa GREEN PLATFORM à Marrakech, une large palette de formations continues, intégrée et complète, couvrant l'ensemble des thématiques de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables:

- FORMABAT : Efficacité énergétique dans le bâtiment.
- FORMACES : Chauffe-eau solaires.
- FORMAPOMPSOL : Pompage solaire.

LABELISATION ET NORMES :

Tests et certification des équipements ER.

« Notre stratégie doit absolument inclure les PME »



Interview de Karim Chraïbi, Expert en Energie

Conjoncture : Tout d'abord, où en sommes-nous en matière de politique énergétique ?

Karim Chraïbi : Au Maroc, nous consommons l'équivalent de 300 000 barils/jour en hydrocarbures et quelque 35 TWh d'électricité. La demande électrique connaît une forte croissance de 6 à 7 % par an. Notre politique énergétique a toujours été axée sur le service public, la sécurité de l'approvisionnement, la production au plus bas prix et l'indépendance énergétique. Cependant, ces principes n'ont jamais été traduits en une stratégie globale et claire de la part des gouvernements successifs de notre pays jusqu'à très récemment. Le lancement par Sa Majesté le Roi Mohammed VI du PSM (Plan Solaire Marocain), ainsi que la levée des subventions sur les hydrocarbures par l'actuel gouvernement sont des événements qui ont créé la rupture.

Sur quoi est axée notre politique énergétique ?

En matière d'électricité, le lancement du PSM a joué, à mon avis, le rôle de catalyseur pour que l'ONEE entame la préparation d'un plan qui intègre les EnR (solaire, éolien et hydraulique) de manière sérieuse dans le réseau électrique.

Avec l'arrivée du Ministre de l'Energie actuel, ce travail a encouragé l'inclusion (en plus du charbon qui est l'épine dorsale du système électrique national) d'autres centrales à cycle combiné (gaz) qui permettraient d'assurer la flexibilité nécessaire face à des énergies renouvelables imprévisibles par nature. Le gaz remplacerait alors le fioul, cher et polluant, utilisé actuellement pour assurer cette flexibilité. Le plan d'introduction du GNL (Gaz Naturel Liquéfié) est né en partie de ce besoin de flexibilité.

A-t-on une vraie vision et une stratégie claires ?

La vision existe. Elle émane du sommet de l'État marocain. La stratégie, par contre, a besoin d'un travail de coordination entre les intervenants du secteur pour être définie et surtout exécutée. Aujourd'hui, le principal challenge du secteur électrique est qu'il reste sous tutelle de trois départements ministériels : l'Énergie (ONEE), l'Intérieur (régies, services concédés et communes) et les Affaires Générales (prix de l'électricité). À cela s'est ajoutée la création, en 2009, de MASEN qui a été érigée comme garant de la réalisation du PSM. Cette diversité des intervenants rend difficile la mise en œuvre d'une stratégie unique du secteur électrique. La loi 48-15, qui vient d'être approuvée par le Conseil de gouver-

nement, laisse espérer que cette difficulté sera dépassée grâce à une agence (ANRE) pour la réglementation de la production, le transport et la commercialisation de l'électricité sur tout le territoire national. Au-delà des projets d'envergure initiés par l'ONEE et MASEN, qui ont mis notre pays sur l'échiquier international des EnR, l'énorme potentiel ne sera réalisé que par l'intégration dans le circuit d'investissement des milliers de PME et TPE qui constituent le tissu économique national.

Pour que celles-ci s'impliquent, investissent et créent de l'emploi, nous avons besoin de leur fournir la visibilité sur les éléments de base du marché et des échanges électriques (règles d'interconnexion au réseau, prix payé pour l'excédent). Les banques, elles, sont prêtes à financer les projets à condition qu'ils soient « bancables ». Force est de constater qu'il existe aujourd'hui une volonté royale pour que les différents acteurs coordonnent leurs actions dans ce sens. Cela permettra, sans nul doute, de faire émerger une stratégie globale efficace pour le secteur électrique marocain. J'espère seulement que la stratégie donnera à cette catégorie la place qu'elle mérite. Le nucléaire, qui est une source importante de production électrique dans des pays comme la France, n'est, quant à lui, toujours pas à l'ordre du jour dans notre pays et ne présente donc pas d'enjeux. Hors électricité, une stratégie claire existe depuis un moment pour les hydrocarbures. Elle est axée sur l'encouragement et l'accélération de l'exploration pétrolière dans l'amont et la suppression progressive des subventions en aval.

On annonce que le Maroc devrait devenir producteur de pétrole et de gaz à l'horizon 2020 ?

En termes d'hydrocarbures, le sous-sol marocain est resté cruellement sous-exploré pendant longtemps. Mais, suite aux efforts déployés par l'ONHYM depuis l'Affaire « Talsint » en 2000, un nouveau Code des hydrocarbures a permis d'attirer un grand nombre d'entreprises internationales d'exploration pétrolière qui dépensent actuellement des centaines de millions de dollars pour évaluer le potentiel de notre sous-sol et réaliser des forages. Le regain d'intérêt des sociétés pétrolières pour le Maroc ces dernières années permet en effet d'anticiper une découverte qui viendrait de l'offshore profond, le long de la côte atlantique sud. Cet optimisme des opérateurs est dû à la découverte de plusieurs gisements importants dans des zones offshore dont la géologie est similaire à la nôtre comme la Guinée Équatoriale, le Ghana, le Gabon et, plus récemment, la Mauritanie et le Sénégal.

En matière de coût, qu'en est-il de la facture énergétique ? On parle de dizaines de milliards de dirhams par an ?

Nos importations en hydrocarbures (pétrole brut et produits raffinés) sont aujourd'hui estimées à quelque 300 000 barils/jour. Au prix de 50 \$ le baril seulement, ceci représente environ 55 milliards. Il faudrait ajouter à cela nos importations en charbon thermique, l'électricité importée d'Espagne ainsi, que les 7% de gaz naturel estimés à 20 milliards. Notre facture énergétique annuelle pour 2014 se situerait autour de 75 milliards de dirhams.

Quel est l'impact du coût de l'énergie sur notre productivité et notre compétitivité ?

L'énergie au Maroc a pendant longtemps été vue comme un facteur de coût et non pas comme un secteur capable de créer de la valeur et des emplois. Jusqu'à il y a 10 ans, tout ce qui intéressait le gouvernement était de s'assurer que nous avions une énergie dont le prix est compétitif, même s'il nous coûtait plus cher de la produire. Cette vision a changé aujourd'hui grâce à l'avènement des EnR, qui résultent d'une révolution technologique avant tout. Il s'agit de maîtriser les dernières technologies et de les utiliser à la place d'autres plus traditionnelles lors de nos futurs investissements en maximisant la valeur ajoutée locale.

Cela peut se faire sans augmenter le coût de l'énergie dans l'absolu, tout en créant des milliers d'emplois. La suppression des subventions sur les hydrocarbures devient ainsi nécessaire afin d'avantager les énergies les plus compétitives et les plus évoluées.

Le solaire est-il la solution ou une option pour réduire la charge de l'énergie pour les entreprises et les ménages ?

L'histoire montre que le prix de l'électricité commercialisée via le réseau continuera à augmenter alors que celui des EnR, tiré par le progrès technologique, continuera à baisser. Au Maroc, les projets ONEE et MASEN constituent des benchmarks en termes de prix pour les technologies choisies. Cependant, ces structures ont une procédure lourde qui réduit leur flexibilité une fois le projet lancé. Aussi, leur besoin de travailler avec les grands groupes n'est pas toujours optimal pour la création d'emplois à long terme.

La réduction des coûts de l'énergie et la création de postes stables passent, à mon avis, par l'ouverture du marché de l'électricité aux porteurs de projets EnR de petite et moyenne taille. Ce qui revient à dire, encore une fois, que notre stratégie devrait absolument inclure, et en priorité, les PME installées au Maroc. *

► Propos recueillis par Rachid Hallaouy



FILIALE DU GROUPE



Maroc Renewables

PRODUCTEUR INDÉPENDANT D'ÉLECTRICITÉ VERTE

Groupe international d'origine française avec 15 ans d'expertise dans les énergies renouvelables

Le Groupe Quadran en 2015 :

- 400 MW en exploitation
- Près de 200 centrales
 - 44 centrales éoliennes
 - 138 centrales solaires
 - 6 centrales hydro
 - 9 centrales biogaz
- 560 M€ d'actifs
- 90 M€ de chiffre d'affaires
- 200 collaborateurs
- 15 agences et filiales

www.quadran.fr

 NOUS CONTACTER

MAROC RENEWABLES
71, bd d'Anfa - Casablanca
Tél. 05 22 49 10 98
info@maroc-renewables.com
www.maroc-renewables.com



L'ÉOLIEN, VOTRE SOURCE D'ÉNERGIE INFINIE

 À tous les **industriels, professionnels et administrations** soucieux de **maîtriser leur facture d'électricité** à long terme **sans investir** dans leur propre centrale électrique, nous proposons l'achat d'une électricité produite à partir d'énergie éolienne.

Ceci est **maintenant possible** avec le nouveau cadre législatif mis en place pour le secteur des énergies renouvelables, à savoir la **Loi 13.09** qui donne le droit à des producteurs privés d'électricité de commercialiser leur énergie.

- **Un prix stable et compétitif sur le long terme**
Nos premiers parcs éoliens au Maroc seront opérationnels en 2017. Nous proposons un prix du kWh éolien compétitif et stable sur le long terme, **source d'économies et de visibilité sur votre facture énergétique.**
- **Un changement de fournisseur d'électricité sans modification de votre installation**
Faire le **choix responsable d'un achat économique et propre** n'implique **aucun changement** au niveau de votre installation : vous gardez le même compteur, la qualité et la sécurité d'approvisionnement d'énergie sont identiques et restent assurées par le service public.

 **ÉCONOMIQUE**
Jusqu'à **-10% d'économie** sur votre facture

 **FIABLE**
100% sécurisé
Continuité de l'approvisionnement électrique garantie

 **PROPRE**
Approvisionnement à 100% d'origine renouvelable

 **LOCAL**
Des retombées sur l'emploi
Valorisation de la ressource énergétique locale

 **MIX ÉNERGÉTIQUE OPTIMAL**
Une offre complémentaire en **autoconsommation solaire photovoltaïque sur toiture**

105 milliards de dirhams d'investissement

Les Plans éolien et solaire vont nécessiter un investissement de plus de 100 milliards de dirhams en 10 ans. Outre les fonds d'investissement mis en place par l'État, plusieurs institutions financières internationales (Banque Mondiale, BERD, BAD, BEI, KfW, AFD...) apportent leur soutien au développement des énergies renouvelables. Les banques locales commencent à proposer des produits financiers pour l'efficacité énergétique.

Plusieurs canaux sont mis à contribution pour financer la politique énergétique : l'État, les fonds d'investissement, les bailleurs de fonds internationaux sans oublier les banques.

La politique énergétique que le Maroc déploie actuellement est très capitalistique. Selon les évaluations, l'investissement nécessaire pour exécuter les Plans solaire et éolien s'établit autour de 105 milliards de dirhams sur la période 2010-2020. À cela, il faut ajouter les investissements dans l'hydroélectrique et l'efficacité énergétique. C'est dire si la nouvelle politique énergétique est coûteuse. Toutefois, face à une facture énergétique non maîtrisable, le choix des énergies renouvelables se justifie. Plusieurs canaux sont mis à contribution pour financer la politique énergétique : l'État, les fonds d'investissement, les bailleurs de fonds internationaux sans oublier les banques. L'État est bien évidemment le premier acteur concerné. Ne pouvant financer ces Plans éolien et solaire via le budget, l'État a mis en place des véhicules d'investissement. Dotée d'un capital d'un milliard de dirhams, la Société d'Investissements Énergétiques (SIE) a été créée spécialement à cet effet. L'État a également lancé un Fonds de développement énergétique d'un montant d'un milliard de dollars, dont le capital provient des dons de l'Arabie Saoudite (500 millions de dollars), des Émirats Arabes Unis (300 millions de dollars) et du Fonds Hassan II pour le développement économique et social (200 millions de dollars).

Financement assuré par les bailleurs de fonds
Face à l'ampleur des besoins, l'État a fait appel aux bailleurs de fonds dont les mécanismes de financement sont plus appropriés pour ce genre

d'investissement. Ces projets nécessitant de gros montants pour des remboursements sur le long et même très long terme (de 20 à 30 ans) et à des conditions préférentielles. Du coup, les premiers projets du programme solaire sont financés essentiellement par les bailleurs de fonds, plus précisément KfW, Banque Mondiale, AFD, BAD et BEI. Ainsi, Noor II et Noor III de la centrale de Ouarzazate vont bénéficier des concours de KfW et de la Banque Mondiale, respectivement à hauteur de 650 et 400 millions d'euros.



L'Union européenne appuie le Plan Solaire Marocain (PSM) dont les investissements sur la période 2010-2020 sont estimés à 74 milliards de dirhams. La Commission Européenne pour le climat et l'énergie, dans le cadre de la Facilité d'Investissement pour le Voisinage, a accordé des dons pour la réalisation de la centrale thermosolaire de Ouarzazate pour un montant global de 1 235 MDH (330 MDH pour Noor I, 440 MDH pour Noor II et 465 MDH pour Noor III). L'Agence Française de Développement (AFD) avait apporté un prêt de 100 millions d'euros au projet Noor I. Idem pour la BEI qui a aussi accordé un prêt de 100 millions d'euros.

Plus récemment, la Banque Mondiale a accordé au Maroc un prêt de 148,95 millions de dollars visant à soutenir l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

MorSEFF : accompagner les entreprises
Les banques marocaines ont, quant à elles, du mal à financer ces projets avec des durées de remboursement qui s'étalent sur du très long terme.

C'est pourquoi elles ont été absentes du financement du projet solaire Noor de Ouarzazate. En matière d'efficacité énergétique, le fonds MorSEFF (Morocco Sustainable Energy Financing Facility) a été lancé pour faciliter l'émergence de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. Il vise à accompagner les PME et grandes entreprises privées (notamment celles opérant dans la construction, le tertiaire ou les services énergétiques) dans la mise en œuvre de projets d'énergies renouvelables et/ou d'efficacité énergétique.

Une facilité de 80 millions d'euros a été mise à la disposition des banques marocaines dans le cadre du lancement du Mécanisme de Financement pour l'Énergie Durable au Maroc (MFED Maroc), initié par la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD), l'Agence Française de Développement (AFD), la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et la Kredi-

anstalt für Wiederaufbau (KfW). Les banques pourront financer des projets en faveur de l'efficacité énergétique ainsi que des projets d'énergie durable à petite échelle, pour des montants allant de 3 à 150 MDH. Des prêts, une assistance technique gratuite et des incitations à l'investissement sont combinés en un produit unique. L'objectif est de promouvoir les technologies économes en énergie et axées sur les énergies renouvelables, d'améliorer la sensibilisation dans ce domaine, de réduire les frais d'exploitation et d'encourager la compétitivité.

BMCE Bank a été la première banque marocaine à proposer des produits financiers dans le cadre de ce programme. Ces offres visent à aider les entreprises à se lancer dans l'autoproduction et l'efficacité énergétique via le MorSEFF et avec le soutien du MFED Maroc (facilité de 20 millions d'euros).*

► Rachid Hallaouy, journaliste

INTERVIEW

« Le coût n'est pas un frein, c'est un gain »

Conjoncture : Quand on est jeune, entrepreneur, pourquoi décide-t-on d'investir dans le secteur de l'énergie ?

Saad Elazri : Le choix d'investir dans les énergies renouvelables est avant tout celui de défendre une cause, à savoir préserver l'environnement de notre planète. Il est également motivé par le besoin en matière d'investissement et de développement du secteur des énergies renouvelables. Delta Solar a choisi le continent africain, et plus précisément le Maroc, comme point de départ à court et moyen terme pour ses ressources solaires qui offrent un environnement favorable à l'investissement dans ce secteur. On peut dire aussi que le secteur des énergies renouvelables n'est qu'à son début et qu'il offre encore beaucoup d'opportunités et de perspectives pour entreprendre et investir. J'ajoute que contribuer à donner accès à des technologies modernes au plus grand nombre est très motivant.

Comment sont organisés votre activité, votre cœur de métier, vos produits/prestations ?

Structurer l'activité de l'entreprise dans le marché des énergies renouvelables se fait en perpétuelle adaptation avec la législation en vigueur et les besoins du marché national. Nous sommes spécialisés dans le placement de surfaces de production photovoltaïque dans le



SAAD ELAZRI,
Directeur Général de
Delta Solar.

domaine de l'irrigation agricole. Il s'agit d'unités moyenne et basse tension, connectées au réseau ou indépendantes, qui permettent de remplacer le pompage au butane ou au diesel par le pompage solaire. Nous assurons d'autres prestations de services pour une meilleure efficacité énergétique des bâtiments. Notre clientèle est très variée : TPE, PME, centres médicaux, parcs hôteliers ou encore résidence de particuliers.

L'énergie renouvelable, c'est une énergie certainement propre, mais particulièrement coûteuse en matière d'investissement. N'est-ce pas un frein ?

Toutes les nouvelles technologies ont un coût. S'équiper en énergie verte nécessite un investissement, oui, mais en contrepartie, on s'y retrouve dans sa facture d'énergie. C'est un investissement que je qualifie de productif, rentable et amorti sans le moindre doute.

Un autre volet important est l'aspect propreté et durabilité de la technologie. Il faut également savoir que l'offre et la demande sur le marché des matières premières peuvent aussi influencer le prix final, sans oublier la concurrence des marchés de l'énergie. Ceci pour dire que le coût n'est pas un frein ni un handicap, c'est un gain. *

► Propos recueillis par Rachid Hallaouy



**Avec Afrikaia Gaz, développez vos performances
et soyez leaders dans l'économie d'énergie.**

Avec Afrikaia Gaz, choisissez pour votre entreprise les meilleures solutions d'optimisation d'énergie. Entreprises citoyennes du tissu économique marocain, nous rejoignons votre vision et vous proposons d'améliorer votre efficacité énergétique.

Afrikaia Gaz s'attache à vous hisser en haut des échelons et faire de vous un acteur de l'économie d'énergie.

www.afriquiagaz.com - Email : afriquiagaz@akwagroup.com

Regards d'experts

Experts. Chaque mois dans Conjoncture, des experts apportent leur regard sur des problématiques qui vous concernent. Vous aussi, participez à cette rubrique et partagez votre expertise au sein de notre communauté d'adhérents.

Contact : conjoncture@cfcim.org



Juridique La réforme de la loi 17/95 relative aux sociétés anonymes

Juridique Décryptage du projet de Loi de Finances 2016

La réforme de la Loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes



Le nouveau décret a introduit des amendements qui touchent principalement les sociétés cotées en bourse. Ces amendements visent à instaurer plus de transparence tout en facilitant le traitement et l'utilisation des nouvelles technologies de l'information.

Maître Kamal Habachi

Le Dahir n° 1-15-106 du 12 chaoual 1436 (29 juillet 2015), portant promulgation de la Loi n° 78-12, modifiant et complétant la Loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes, a été promulgué et publié au Bulletin Officiel n° 6390 bis arabe du 27 août 2015 (la « Loi »). Celui-ci a introduit des amendements qui touchent principalement les sociétés cotées en bourse (notamment celles faisant appel public à l'épargne), en matière de transparence, de rapidité de traitement et d'utilisation des nouvelles technologies de l'information.

►► Plus de transparence pour les sociétés faisant appel public à l'épargne

La Loi a introduit plusieurs dispositions visant à assurer la transparence des sociétés en obligeant celles-ci à avoir un site web qui leur permettra de publier les avis de réunion, les rapports du conseil d'administration ou du directoire, lorsqu'il s'agit d'opérations ayant une incidence sur le capital. Désormais, l'article 155 bis de la Loi est libellé comme suit : « Les sociétés faisant appel public à l'épargne sont tenues de disposer d'un site internet afin de tenir leurs obligations d'information de leurs actionnaires ». Par ailleurs, pour renforcer les règles de contrôle interne, la Loi a imposé à cette catégorie de sociétés l'obligation d'instituer un comité

d'audit chargé notamment d'assurer le suivi de l'élaboration de l'information destinée aux actionnaires, au public et à l'Autorité marocaine du marché des capitaux. Le comité a également pour mission d'effectuer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, d'audit interne, du contrôle légal des comptes sociaux et, le cas échéant, de gestion des risques de la société.

Ainsi, l'article 106 bis de la Loi dispose : « Pour les sociétés dont les actions sont inscrites à

« La Loi a prévu un allègement de la procédure de création, en rendant valides les certificats signés par une administration compétente autre que le greffier. »

la cote de la bourse des valeurs, un comité d'audit agissant sous la responsabilité, selon le cas, du conseil d'administration ou du conseil de surveillance, doit être créé. Il assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. »

« Ce comité, dont la composition est fixée par le conseil précité, ne peut comprendre que des administrateurs ou des membres du conseil de sur-

veillance à l'exclusion de ceux "exerçant toute autre fonction au sein de la société". Les membres du comité doivent présenter des références suffisantes en matière financière ou comptable et être indépendants au regard de critères précisés et publiés par le conseil précité, selon les modalités fixées par l'Autorité marocaine du marché des capitaux.

Sans préjudice des compétences et responsabilités des organes chargés de l'administration, de la direction et de la

4. de l'examen et du suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes, en particulier pour ce qui concerne la fourniture de services complémentaires à l'entité contrôlée.

Il émet une recommandation à l'assemblée générale sur les commissaires aux comptes dont la désignation est proposée. Il rend compte régulièrement au conseil d'administration ou au conseil de surveillance de l'exercice de ses missions et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée. »

►► Une bonne gouvernance des sociétés anonymes

Côté gouvernance, et pour lever toute équivoque sur de potentiels conflits d'intérêts et de scandales vécus récemment lors de certaines opérations douteuses, la Loi a accentué le contrôle sur les conventions conclues avec la société par un actionnaire ou un dirigeant, et ce, même si elles portent sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales de marché.

À cet égard, la société doit communiquer la liste de ces conventions aux autres membres du conseil d'administration, aux commissaires aux comptes, ainsi qu'aux actionnaires qui peuvent les consulter au siège social de la société.

Par ailleurs, les opérations de fusions-acquisitions, scis-

gestion, le comité d'audit est notamment chargé :

1. du suivi de l'élaboration de l'information destinée aux actionnaires, au public et à l'Autorité marocaine du marché des capitaux ;
2. du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, d'audit interne et, le cas échéant, de gestion des risques de la société ;
3. du suivi du contrôle légal des comptes sociaux et consolidés ;

sions, apports partiels d'actifs et toute émission d'actions par apports en nature doivent faire l'objet du visa de l'Autorité marocaine du marché des capitaux.

Ainsi, l'article 222 est désormais rédigé de la manière suivante :

« Une société peut être absorbée par voie de fusion. Elle peut faire apport... par voie de scission. »

« Elle peut enfin faire... par voie de scission-fusion. Ces opérations sont ouvertes... fait l'objet d'un début d'exécution. »

« Lorsqu'une ou plusieurs sociétés dont les titres de capital sont cotés à la bourse des valeurs sont parties à l'une des opérations visées au présent article, ladite opération ne peut être décidée, sous peine de nullité, que sur la base

d'un document d'information élaboré par la ou les sociétés, visé par l'Autorité marocaine du marché des capitaux, dans les conditions et les formes requises par la loi n° 43.12 relative à l'Autorité marocaine du marché des capitaux et aux informations exigées des personnes morales faisant appel « public à l'épargne »

►► La simplification et la dématérialisation des procédures de création

Pour garantir une simplification et une dématérialisation des procédures, la Loi a prévu un allègement de la procédure de création, en rendant valides les certificats signés par une administration compétente autre que le greffier, ainsi que la possibilité de dépôt des états de synthèse

en ligne. En ce qui concerne le contrôle des sociétés, celui-ci a été davantage consolidé par le renforcement des règles d'incompatibilité avec les fonctions de commissaire aux comptes, en vue de garantir son impartialité, ainsi que par la mise en place d'une procédure rapide de remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire ou décédé, lorsqu'il n'est pas possible de réunir une assemblée générale en urgence. La nouvelle disposition tend à remédier à la situation de l'absence de commissaire aux comptes suppléant, et à prévenir les blocages dans le fonctionnement des sociétés intéressées. Ainsi, à défaut d'une nomination du commissaire aux comptes par l'assemblée générale dans les soixante jours de la date de la

démission intervenue, il est procédé à sa nomination par ordonnance du Président du Tribunal, statuant en référé, à la requête de tout actionnaire, les administrateurs dûment appelés. Les dispositions de deuxième alinéa ci-dessus sont applicables même en cas de décès du commissaire aux comptes.

Enfin, un dernier amendement concerne la forme dualiste à directoire et conseil de surveillance, qui pour rappel n'a pas connu un franc succès au Maroc et se voit de plus en plus abandonnée par plusieurs sociétés de la place au profit de la forme classique, et la suppression du caractère impératif de la nomination du vice-président du conseil de surveillance qui est devenue purement facultative. *

www.instru-mar.com

Instru Mar

L'instrumentation au maroc

Spéctrométrie

Analyse à flux continue

Préparation d'Echantion

Accessoires et Consomables

Notre objectif :
compter parmi les sociétés d'instrumentation les plus performantes au Maroc

Nous ne voulons pas simplement fournir des instruments et nous contenter d'être simplement importateur. Nous voulons au contraire devenir un véritable partenaire pour nos clients, en leur apportant un ensemble de services et de savoir faire.

13, rue des 12 Mètres, Appt N° 1- 1^{er} étage
20 020 Casablanca Maroc
Tél.: 05 22 47 27 40 - 05 22 47 22 16 Fax : 05 22 47 27 41
Instrumar@instru-mar.com

MILESTONE

SKALAR

GBC

LabTech

Décryptage du projet de Loi de Finances 2016



Le projet de Loi de Finances 2016 s'inscrit dans la continuité des dernières Lois de Finances. En effet, comme il ressort de la note de cadrage du Chef du gouvernement, il n'y a pas de rupture avec la politique économique poursuivie jusqu'à présent et dont l'un des objectifs majeurs est la préservation des équilibres macroéconomiques

Abdelmajid Faiz, Expert-Comptable, Associé, ERNST & YOUNG.

►► Les grandes lignes

La note de cadrage a rappelé que le soutien à l'activité économique doit porter principalement sur les secteurs à forte valeur ajoutée destinée à l'export, notamment par la poursuite de l'activation du plan national d'accélération industrielle, la poursuite du déploiement des plans sectoriels et le renforcement et la consolidation des mesures visant à attirer l'investissement privé national et étranger.

Si l'on excepte la mesure relative à la réinstauration du remboursement de TVA sur investissement et celle relative au droit à récupération d'une TVA théorique au profit de l'industrie agroalimentaire, il n'y a pas réellement de mesures fortes visant une redynamisation de l'activité économique en général ou l'encouragement de certains secteurs d'activité en particulier.

Le projet contient plusieurs mesures fiscales dont certaines peuvent avoir un impact sur toutes les entreprises en général et d'autres n'affectant que certaines entreprises ou activités particulières. Il s'agit des principales des mesures suivantes.

►► Réinstauration du remboursement de TVA sur investissement

Depuis la suppression en 2008 de l'exonération et du droit au remboursement de la TVA frappant les biens d'investis-

sement, beaucoup d'entreprises se sont trouvées en situation de crédit quasiment structurel non remboursable. Certaines entreprises, dont le niveau d'investissement était tellement important, se sont trouvées contraintes de créer des structures juridiques distinctes pour porter ces investissements. Cette situation n'est pas de nature à inciter lesdites entreprises à poursuivre leurs programmes d'investissements de façon sereine alors qu'elles n'avaient aucune visibilité sur l'horizon de recouvrement du crédit de TVA qui s'accumulait au fil du temps.

Il est donc certain que, si cette mesure est adoptée, et même si elle ne permet pas l'exonération à l'achat (vu qu'elle prévoit un remboursement dans un délai d'un mois et si ledit délai est respecté en pratique), je peux dire qu'elle aura sans aucun doute un effet positif sur la trésorerie de plusieurs entreprises, et donc sur le rythme de leurs investissements et en particulier pour les activités hautement capitalistiques (hôtellerie, chaînes de restauration, industries, énergies renouvelables....)

►► Institution d'un régime spécifique de taxation à la TVA concernant l'agro-industrie.

Répondant favorablement à une doléance du secteur agro-industriel et aux recommandations du Conseil Économique, Social et Environnemental, le

gouvernement a prévu l'institution d'un droit à récupération d'une TVA théorique (ou fictive appelée « non apparente » dans le projet de texte). Cette TVA correspond en principe à la TVA théorique sur le prix d'achat des produits agricoles non transformés constituant le principal intrant pour le secteur agroalimentaire.

Cette mesure a pour objectif de pallier les difficultés qui freinent le développement de l'agroalimentaire, secteur stratégique pour la réalisation des objectifs du Plan Maroc Vert et de l'intégration industrielle créatrice de valeur ajoutée et d'emplois.

►► Institution d'un nouveau barème d'IS

Le projet de Loi comporte également une mesure (qui semble contraire, dans sa rédaction, au barème d'IS progressif revendiqué par la CGEM et recommandé par le CESE et même exposé dans la note de présentation de la mesure) qui propose de substituer au taux proportionnel unique de 30 %, quatre taux proportionnels appliqués en fonction du niveau de bénéfice réalisé.

Les taux proposés se présentent comme suit :

- De 0 à 300 000 DH 10 %
- De 300 001 à 1 000 000 DH 20 %
- De 1 000 000 DH à 5 000 000 DH 30 %
- Au-delà de 5 000 000 DH 31 %

Comme on peut le constater, la mesure vise à atténuer la charge fiscale des TPE dont le béné-

fice est inférieur à 1 million de DH. Mais, sans aucun doute, le gouvernement envisage de récupérer ce manque à gagner sur les recettes fiscales auprès des sociétés de moyenne et grande taille en portant le taux applicable à 31 % au lieu de 30 % actuellement. Il est à préciser que ces taux s'ajoutent au taux de 37 % qui demeure applicable aux établissements de crédit et compagnies d'assurance et aux taux de 8,75 % et 17,5 % applicables aux sociétés installées dans les zones franches d'exportation et aux sociétés exportatrices.

À mon avis, au-delà de la multiplication des taux qui va dans le sens contraire de l'objectif de simplification du système fiscal, si la mesure ne retient pas le principe de la progressivité, elle risque de donner un sentiment d'injustice pour certains contribuables lors du passage d'un seuil à un autre et peut même conduire certaines sociétés à piloter leur résultat fiscal.

►► Augmentation du taux de TVA de 14 à 20 % en ce qui concerne le transport ferroviaire.

Il est évident que cette mesure va avoir une incidence positive sur la situation financière à terme de l'ONCF. Cependant elle aura sans aucun doute un impact négatif sur le pouvoir d'achat du consommateur si ce différentiel de taux est répercuté automatiquement sur le prix du ticket. Enfin, on ne peut occulter le risque éventuel d'un impact

sur son activité « voyageurs » dans la mesure où les autres modes de transport ne sont pas touchés par cette hausse.

►► Suppression de l'imputation de la cotisation minimale

Toujours dans l'objectif d'améliorer les recettes fiscales, le projet de Loi de Finances propose de supprimer la possibilité offerte actuellement par le CGI d'imputer la cotisation minimale sur l'impôt sur les sociétés ou l'impôt sur le revenu professionnel des trois exercices suivants. Ainsi, si la mesure est adoptée, la cotisation minimale reste donc définitivement acquise au Trésor en tant que minimum d'impôt par exercice, même en l'absence de tout bénéfice.

On comprend que le maintien de cette cotisation minimale dans le système fiscal marocain se justifie principalement par le fait qu'un nombre important de contribuables (personnes morales et personnes physiques) déclarent souvent des déficits et/ou des revenus minorés conduisant souvent à une taxation au minimum.

Cependant, dans un système où l'on doit taxer les contribuables sur leurs revenus et résultats bénéficiaires, on ne peut concevoir, qu'une entreprise transparente qui déclare et paie normalement ses impôts puisse être soumise à une cotisation minimale calculée sur son CA, qui restera définitivement acquise au Trésor lorsque cette entreprise traverse par moment des difficultés et subit des pertes.

►► Réaménagement des procédures fiscales

Le projet de Loi de Finances 2016 prévoit également un réaménagement des procédures fiscales en réduisant la durée de vérification respectivement à 3 et 6 mois au lieu de 6 et 12 mois actuellement. L'objectif est d'améliorer l'efficacité des

vérificateurs en augmentant le nombre de vérifications à opérer, mais cela permet aussi de libérer assez rapidement les entreprises du poids de la gestion d'un contrôle fiscal.

Le deuxième aménagement concerne la limitation de la compétence de la commission locale de taxation aux rectifications en matière de revenus et profits fonciers, aux revenus et profits de capitaux mobiliers et aux vérifications de comptabilité d'entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 10 millions de DH. Par ailleurs, il est prévu de réduire le délai qui lui est fixé pour statuer sur les affaires portées devant elle à 12 mois maximum au lieu de 24 mois actuellement.

Toutes les requêtes portant sur les rectifications de base dans le cadre de vérifications de comptabilité d'entreprises dont le CA est supérieur ou égal à 10 millions seront de la seule compétence de la Commission Nationale du Recours Fiscal (CNRF).

Nous pensons que ces aménagements vont permettre d'améliorer relativement le dispositif actuellement en vigueur, mais il est fort souhaitable que tout le dispositif soit mis à plat en instaurant une véritable indépendance des commissions et en leur affectant les moyens techniques et financiers nécessaires à leur fonctionnement. Et, surtout, en redéfinissant leur composition de telle sorte que les membres disposent des compétences techniques requises et de l'expérience professionnelle leur permettant d'être en mesure d'apprécier de façon adéquate et juste les litiges qui leur sont soumis.

À mon avis, ce n'est qu'avec une véritable refonte de ces institutions, que l'on peut assurer à ce dispositif la crédibilité et l'efficacité attendues aussi bien par les contribuables que par les autorités fiscales elles-mêmes.

►► Renforcement des sanctions pénales en cas de fraude et simplification de la procédure d'application de ces sanctions (article 192).

Sur ce chapitre, je pense que la mesure qui va susciter le plus de débat et d'inquiétudes chez la plupart des opérateurs économiques, mais aussi des ménages est sans aucun doute la mesure visant à amender l'article 192 du CGI.

Il s'agit du renforcement des mesures répressives de la fraude par le remplacement des sanctions qui n'étaient que pécuniaires lorsque la fraude est relevée pour la première fois, par une peine d'emprisonnement d'un mois à deux ans et d'une amende de 50 000 DH, et ce dès la première infraction confirmée.

Par ailleurs la liste des infractions visées par cet article et qui relèveraient de la fraude a été rallongée en ajoutant deux autres faits : la dissimulation de prix d'achat ou de vente et l'absence de déclaration relative aux activités professionnelles exercées pendant plus de 4 ans. L'objectif de cette mesure est de renforcer la lutte contre la fraude fiscale caractérisée qui, à mon sens, constitue un véritable frein à l'élargissement de l'assiette fiscale et à l'instauration d'une certaine équité fiscale entre les différentes catégories de contribuables.

Cependant, il faut que ce dispositif répressif soit entouré de tous les garanties et garde-fous nécessaires pour le maintien et le développement d'un climat de confiance nécessaire à tout acte d'entreprendre.

►► Révision du régime des sanctions

Suite aux recommandations des Assises Nationales de la Fiscalité visant une adaptation du régime des sanctions à la gravité des infractions commises, le projet de Loi de Finances 2016 prévoit l'allègement de

certaines sanctions et l'aggravation d'autres.

Ainsi il est prévu un allègement de la majoration en cas de déclaration tardive ne dépassant pas un mois (de 15 % à 5 %), de la majoration sur les droits complémentaires en cas de déclaration rectificative spontanée hors délai légal (de 15 % à 5 %) et de la pénalité en cas de paiement tardif ne dépassant pas 30 jours (de 10 % à 5 %).

Il est également prévu une aggravation de la majoration en cas de taxation d'office (de 15 % à 20 %), en cas de rectification sur la base imposable suite à vérification (de 15 % à 30 %), ainsi que pour la TVA et impôts retenus à la source (de 10 % à 20 %).

Les mesures d'allègement de sanction constituent à mon avis une action appréciable et positive, car l'expérience a montré que le système actuel des sanctions est inapproprié et injuste. Cependant, les mesures prévues ne couvrent pas tous les cas de figure et doivent, selon moi, être étendues aux déclarations rectificatives de résultats (qui ne donnent pas lieu à des droits supplémentaires d'impôts, mais plutôt à un maintien des droits inchangés ou à une restitution d'un trop versé) et aux déclarations annuelles à caractère informatif sans incidence sur le paiement de l'impôt qui sont déposées hors délais (cas de la déclaration des honoraires, des rémunérations versées aux personnes non résidentes, des dividendes et des produits de placements à revenus fixes...).

Concernant l'aggravation des sanctions, il me semble que le niveau actuel des sanctions est assez dissuasif et ne nécessite pas, à mon sens, de révision à la hausse vu que pour les cas de mauvaise foi la sanction peut atteindre 100 % de l'impôt élué et qu'il est prévu un renforcement des sanctions pénales comme indiqué ci-dessus. *

On en parle aussi...

L'association du mois

La Fondation YTTO, aux côtés des femmes victimes de violences et de discrimination.



62,8 % des femmes marocaines ont été victimes de violences, dont 55 % dans le cadre conjugal. 47,6 % d'entre elles sont analphabètes, soit plus de 64 % en milieu rural. Créée en 2004, la Fondation YTTO pour l'hébergement et la réhabilitation des femmes



victimes de violences mène des programmes de sensibilisation et œuvre pour l'insertion économique des femmes à travers le Maroc, notamment dans les régions rurales les plus reculées. Son objectif est, d'une part, de sensibiliser la société marocaine et de briser le tabou autour des violences à l'égard des femmes et, d'autre part, de protéger les victimes et de les aider à se réinsérer socioéconomiquement. La Fondation YTTO mène ainsi de nombreuses actions sur le terrain. Elle héberge notamment les victimes de violences, leur offre une assistance médicale et juridique et leur propose des formations professionnelles en vue de les aider à retrouver une

autonomie financière à travers des activités génératrices de revenus.

En parallèle, la Fondation organise chaque année la Caravane de l'Atlas pour l'égalité et la citoyenneté et part

à la rencontre des populations les plus défavorisées dans les provinces de Zagora et de Tinghir. Cette année, les équipes de bénévoles ont notamment mené des opérations de sensibilisation pour lutter contre le mariage forcé et la déscolarisation des petites filles, un phénomène en progression dans les campagnes.

► **Contact : Fondation Ytto**
Najat Ikhich, Présidente
Tél. : 06 70 71 92 17/06 74 02 98 00
Email : najat.ikhich@gmail.com



www.cfcim.org



Rejoignez une communauté d'affaires de près de 4 000 entreprises

Soyez les premiers informés et bénéficiez d'un réseau relationnel efficace

Développez votre entreprise au Maroc, en France et à l'international

Participez à tous nos événements professionnels et concrétisez de nouveaux partenariats

Solutionnez vos litiges commerciaux et accélérez vos recouvrements...



La Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc, votre « **business partner** »





TRÉSOR DE LA NATURE



COSUMAR, PLUS DE 85 ANS DE SAVOIR FAIRE,
POUR VOUS OFFRIR LE MEILLEUR DE LA NATURE

Pur produit de la nature, le sucre est une ressource précieuse indispensable à la vie. COSUMAR, agrégateur de 80 000 agriculteurs partenaires, riche d'un savoir-faire de plus de 85 ans, s'engage à vous offrir toute la pureté du sucre issu de la betterave et de la canne à sucre sous forme de pain, granulé, morceau et lingot. COSUMAR, dans sa quête constante de la qualité, agit avec engagement fort pour la satisfaction de ses consommateurs, avec l'ambition de leur servir des produits naturels, innovants et ancrés dans la tradition.

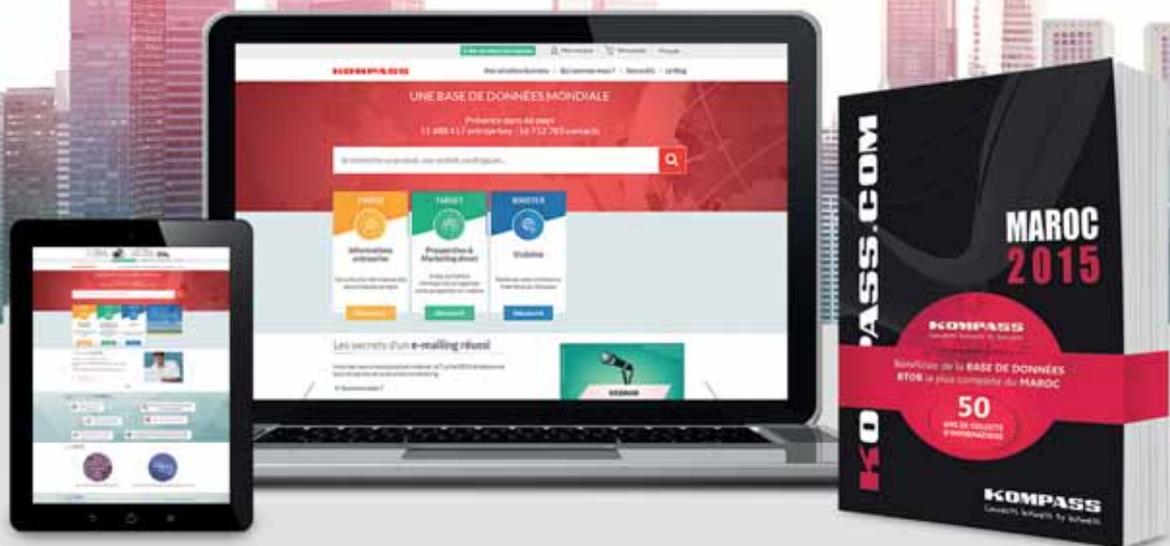
www.cosumar.co.ma

KOMPASS

Connects business to business

PARTENAIRE DU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

Plus de **50 ans** d'expertise à votre service



Spécialiste de l'information entreprise et des relations B2B, **KompPASS** met à votre disposition son expertise et sa base de données pour vous accompagner dans :

- L'organisation de votre prospection grâce à des solutions business adaptées.
- Le développement de votre activité au niveau national et international.
- La qualification de votre cible de prospects et partenaires.
- La mise en relation avec les professionnels de votre secteur.

KOMPASS EN QUELQUES CHIFFRES

 **20 000**
Entreprises présentes
dans la base de données
Maroc

 **25 000**
Dirigeants
et cadres actifs

 Mise à jour quotidienne
365 jours de collecte
et de traitement
de l'informations

 **5 millions**
D'entreprises présentes
dans la base de données
kompPASS international

 **66 Pays**
sont membres du
réseau KOMPASS

 **12 millions**
de dirigeants
à l'international

 **500** experts
à votre écoute

Pour plus d'informations, contactez-nous au 0522 777 100 - www.kompPASS.ma - commercial@kompPASS.ma

Suivez-nous sur : <https://www.facebook.com/kompPASS.sa>

